



La Confédération Générale du Travail

**« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »**

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1432 du 12 juin 2013

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Hommage de la FNEE – CGT à Jonathan PEAN	3
4. XVème Congrès Fédéral : Résultats des votes	4
5. XVème Congrès Fédéral : Rapport d'ouverture de Nicolas BAILLE	5-17
6. XVème Congrès Fédéral : Résolution d'actualité	18-19
7. XVème Congrès Fédéral : Résolution sur la reconquête des missions	20-21
8. XVème Congrès Fédéral : Motion sur le devenir de l'action sociale du Ministère	22-23
9. XVème Congrès Fédéral : Résolution sur l'outil syndical	24-25
10. XVème Congrès Fédéral : Commission Exécutive Fédérale et Secrétariat élus	26-27
11. OPA : Le Ministère lève pour 2013 le moratoire interdisant les recrutements	28
12. SACDD : Communiqué CGT des élus CAP des 5 et 6 juin	29
13. Retraites : Communiqué CGT – FP sur l'arnaque du calcul de la pension	30-36
14. Communiqué CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, CFTC, CFE-CGC de la Fonction Publique du 7 juin 2013	37-38
15. Conférence sociale des 20 et 21 juin : 4 pages CGT	39-42



AGENDA

Mercredi 12 juin :

journée de mobilisation dans le cadre de l'action européenne contre le ciel unique

Mercredi 12 juin : secrétariat fédéral

Jeudi 13 juin : bureau de l'UIT

Jeudi 13 juin : CHSCT M

Vendredi 14 juin :

audience au cabinet du MEDDE de l'OFICT

Vendredi 14 juin : groupe ad hoc du CNTE

Samedi 15 juin : journée d'action nationale sur la protection sociale à l'initiative de la fédération de la Santé et Action Sociale

Mardi 18 juin : CTM

Mardi 18 juin :

groupe ad hoc du CNTE, bilan de la feuille de route

Mercredi 19 et jeudi 20 juin :

AG de la MGET à Blois

Mercredi 19 juin :

commission de suivi sur le handicap du CHSCT M

Mercredi 19 juin : groupe d'échanges du MEDDE

Mercredi 19 juin :

OS / cabinet Ambrosini, assises des métiers ingénieurs

Jeudi 20 juin : commission exécutive de l'UGFF

Jeudi 20 juin :

OS / DRH – DAM sur Affaires Maritimes

Vendredi 21 juin : OS / DRH sur gestion des OPA

Lundi 24 juin : bureau de l'UGFF

Mardi 25 juin : secrétariat fédéral

Mardi 25 et mercredi 26 juin :

réunion de la commission exécutive fédérale

Mardi 25 juin :

états généraux de la modernisation

du droit de l'Environnement

Mercredi 26 juin : groupe d'échanges du MEDDE

Mercredi 26 juin :

conseil de perfectionnement de l'ENTE Aix

Jeudi 27 juin : réunion du CCAS du MEDDE,

Jeudi 27 juin :

Thierry LEPAON rencontre les SG des fédérations

Mardi 2 juillet à Rennes :

journée d'étude sur décentralisation

organisée par l'UGFF

Mardi 2 juillet :

groupe ad hoc du CNTE, conférence environnement

Jeudi 4 juillet :

réunion du collectif UGFF « santé au travail »

Jeudi 4 juillet :

OS / DRH sur textes réglementaires catégoriels 2013.

Vendredi 5 juillet :

conseil de perfectionnement du CMVRH



INFOS BREVES

Tirage de la TOMBOLA



Le tirage de la tombola a eu lieu lors du 15^{ème} congrès de la Fédération.

C'est notre camarade Marie-Claude MARTIN du département 71 qui a gagné le lot : une voiture !

Réforme des retraites

Un rapport ouvert aux idées du Medef



La présidente de la Commission pour l'avenir des retraites, Yannick Moreau a rencontré les organisations syndicales et patronales. A cette occasion, elle a fait part, oralement, des pistes de réforme probablement contenues dans le rapport qui sera publié avant la prochaine conférence sociale des 20 et 21 juin.

Ces pistes s'inscrivent dans la continuité des précédentes réformes, lesquelles n'ont pourtant rien réglé en matière de financement, et ont considérablement dégradé la situation des retraités actuels et plus encore celle des retraités futurs. (...)

Agression mortelle de Clément Méric

Racisme et violence

n'ont pas leur place en démocratie



Toute la CGT est indignée par l'agression et le meurtre cette nuit de Clément Méric, étudiant de 18 ans engagé dans le mouvement syndical et politique.

Elle condamne avec la plus grande fermeté cet acte d'une grande lâcheté commis par des militants d'extrême droite.

La CGT tient tout d'abord à exprimer sa plus vive émotion à la famille, aux amis et aux camarades de Clément touchés par cette barbarie.

Bien entendu, la CGT exige que toute la lumière soit faite sur cette agression et considère que des suites sont à donner pour mettre hors d'état de nuire les auteurs de l'agression. (...)

Pierre MAUROY

La Cgt lui rend hommage



La CGT apprend avec tristesse le décès de Pierre Mauroy. Nous rendons hommage à l'homme mais aussi à son action en tant que Premier Ministre d'un premier gouvernement de gauche élu en 1981.

Quelques mois avant son départ du gouvernement, c'est lui qui en tant que Maire de Lille était venu annoncer en avant-première au congrès de la CGT qui se tenait à Lille, le tournant de la rigueur ouvrant notamment la période de la modération salariale. (...)

suite sur : www.cgt.fr



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

COMMUNIQUÉ de la FNEE-CGT

Jonathan PEAN, TSDD au CEI de Fontenay-en-Parisis, est décédé après avoir été percuté par un poids-lourds le 6 juin après-midi.

Vers 15h45, le fourgon de la Direction des Routes d'Ile-de-France (DiRIF) qui neutralisait la voie de droite sur la Francilienne au droit de Fontenay-en-Parisis (Val-d'Oise) pour des travaux de broyage de branches, a été violemment percuté par un poids-lourds.

Les deux agents, Florian FENNETEAU et Nordine FARHAT, dans le fourgon, évacués par les pompiers, ont rapidement quitté l'hôpital, après un examen médical globalement positif.

L'intervenant de l'entreprise de broyage, évacué par hélicoptère, est encore hospitalisé.

Nos pensées et notre plein soutien accompagne la veuve de Jonathan, très éprouvée par ce drame qui l'accable, la laissant seule avec leur enfant de 18 mois.

Les congressistes réunis pour le 15ème congrès de la FNEE-CGT, lui ont rendu un hommage en observant une minute de silence.

Notre camarade Jonathan PEAN était très actif et apprécié au sein du SNPTRI-CGT et plus largement par les militants de la Fédération CGT.

Les ministres, Delphine BATHO et Frédéric CUVILLIER, ainsi que le Secrétaire général du ministère et le Directeur des infrastructures de transport, ont témoigné de leur soutien dans cette épreuve.

Dans un communiqué le ministre des transports indique : « Cet accident rappelle que les agents d'exploitation des routes interviennent quotidiennement au service de la sécurité et des usagers, mais qu'eux-mêmes encourent des risques dont chacun doit prendre conscience. »

La FNEE-CGT réaffirme sa revendication de la reconnaissance de la pénibilité pour les personnels d'exploitation avec la prise en compte d'un départ anticipé à la retraite.

Le 17 juin, jour du groupe de travail ministériel « accidentologie », le 15ème congrès a décidé à l'unanimité que soit déposé des droits de retrait sur tous les chantiers programmés ce jour afin de peser pour faire aboutir nos revendications.

Par ailleurs, une délégation de la FNEE-CGT rencontre lundi 10 juin le nouveau Directeur des ressources humaines du ministère M. François CAZOTTES, elle profitera de cette rencontre pour réaffirmer cette revendication suite à cet accident dramatique.

Montreuil, le 7 juin 2013



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Un 15ème congrès fédéral revendicatif et offensif !

C'est dans un contexte économique, politique et sociale complexe et dégradé que se sont réunis environ 250 délégués du 3 au 7 juin 2013 au Cap d'Agde pour le 15ème congrès de la Fédération nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT (FNEE-CGT).

Les congressistes ont adopté trois résolutions :

- ▶ [Une résolution d'actualité](#)
- ▶ [Une résolution sur la reconquête des missions](#)
- ▶ [Une résolution sur l'action sociale ministérielle](#)

Par ailleurs, les congressistes ont adopté à une large majorité les différents textes soumis aux votes :

- ▶ [Le rapport d'activité](#) a été adopté par 94,17% des voix
- ▶ Le rapport financier a été adopté par 96,61% des voix
- ▶ Le document d'orientation a été adopté par 97,53% des voix (il sera publié une fois que les amendements adoptés auront été intégrés)
- ▶ [Les modifications statutaires](#) ont été adoptées par 100% des voix
- ▶ [La résolution sur l'outil syndical](#) a été adoptée par 83,58% des voix

Enfin, les congressistes ont élu la direction fédérale :

- ▶ [La Commission exécutive et la Commission financière de contrôle](#)
- ▶ [Le Secrétariat fédéral](#)



Rapport d'ouverture du 15^{ème} congrès Fédéral Cap d'Agde – 3 au 7 juin 2013

Nicolas BAILLE

Bonjour à toutes et à tous ! Chers camarades, notre 15^{ème} congrès s'ouvre aujourd'hui au Cap d'Agde et je vous remercie de votre présence.

Je veux saluer, en votre nom, les camarades du département ainsi que ceux de la Fédération qui ont participé activement à la préparation de notre congrès.

Le congrès de la Fédération est celui de toutes ses composantes et nombre d'entre vous en êtes les délégués. Il vous appartient de débattre sur nos orientations et de prendre toutes les décisions qui sont nécessaires au renforcement, au déploiement et au rayonnement de la CGT.

Notre objectif fondamental est de travailler à la convergence et à la cohésion de l'ensemble des salariés de nos ministères, le MEDDE (ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) et le METL (ministère de l'égalité des territoires et du logement). Le progrès social est la raison d'être de notre combat.

La situation économique, politique et sociale est complexe et dégradée. Les inégalités explosent. Mais nous disposons d'éléments de confiance qui nous permettent d'être offensifs. En effet, le cycle électoral de 4 années destiné à mesurer la représentativité des organisations syndicales, dans les entreprises du privé de plus de 10 salariés, s'est achevé le 31 décembre 2012. La CGT fait 26,77 %. Elle conforte ainsi sa place de première organisation syndicale auprès des 17 millions de salariés du secteur privé, dont les TPE, et auprès des 5 millions d'agents de la fonction publique. En effet, à l'issue des élections, dans la fonction publique d'octobre 2011, la CGT recueillait 25,4 % des voix dans toute la fonction publique, les 2^{ème} et 3^{ème} organisations recueillaient quant à elles, respectivement 19,1 % et 18,1 %.

En additionnant les résultats du privé et du public on obtient : CGT 26,35% ; CFDT 23,77% ; FO 16,63% ; CFTC 7,55% et CGC 7,29%.

Dans notre action au quotidien au sein de la Fédération, nous avons articulé contestation, mobilisation avec négociation et, propositions pour être à l'offensive. La pertinence et l'efficacité de notre démarche syndicale ont été validées par les résultats aux élections professionnelles du 20 octobre 2011 pour définir la représentativité syndicale au Comité technique ministériel. La liste unitaire CGT-FSU a obtenu 35,1 % (29,15% pour la CGT et 5,95% pour la FSU). La CGT est la première organisation syndicale du Ministère de l'écologie. Nous avons toutes les raisons d'en être fiers.

La situation économique et sociale en France, en Europe et dans le monde

L'année 2013 est annoncée comme une année noire pour l'emploi en France, où près de 2 000 entreprises sont recensées en difficulté. Et même, certains défenseurs les plus zélés de l'Accord du 11 janvier, prédisent que celui-ci ne modifiera pas fondamentalement les causes des problèmes rencontrées par les entreprises.

En Europe, le chômage de masse bat des records. Il y a maintenant 28 millions de chômeurs. Les jeunes paient un lourd tribut à la crise. En Espagne, 55% des moins de 25 ans sont au chômage. La Grèce, l'Espagne, l'Italie, le Portugal sont redevenus des terres d'émigration des jeunes. En France, un jeune sur quatre est au chômage, et il faut attendre 29 ans en moyenne pour avoir son premier CDI, et 31 ans pour un CDI à temps plein. Vivre dans une société où l'opinion publique mondiale pense que les générations futures vivront moins bien que les précédentes, est intolérable. Cela, pendant que le système financier mondial brasse des milliers de milliards d'euros et de dollars dans la spéculation financière et les paradis fiscaux. Il est intolérable que des Etats membres de l'Union Européenne soient conduits à hypothéquer l'avenir, en réduisant drastiquement leurs services publics, pour satisfaire aux exigences de réduction des dépenses publiques fixées par le FMI, la BCE et la Commission Européenne. C'est ce qui se passe en Grèce avec la troïka. Ce choix de la rigueur et de l'austérité obère durablement les chances d'une reprise de la croissance.

En France, les inégalités sociales et salariales explosent. Cette situation alimente la division et le découragement. C'est un handicap au rassemblement nécessaire des salariés, et à leur mise en mouvement. C'est un terreau idéal pour les forces et les partis politiques, prônant le repli identitaire sur des bases nationalistes ou communautaires.

Le 7 janvier 2013, Jérôme Cahuzac, alors ministre du budget, déclarait sur France 2 : « La lutte de classes, je n'y ai jamais cru ». Il en est pourtant depuis devenu un symbole.

En effet, lui, le ministre chargé de la lutte contre la fraude fiscale, a pratiqué cette fraude pendant des années... Lui, le ministre champion de la rigueur pour les autres (les salariés, retraités, privés d'emplois) et pour les services publics, a contribué pendant des années à creuser le déficit public en fraudant le fisc...

Cette affaire illustre aussi le caractère largement illégitime de la dette publique. En effet, si on ne connaît pas le chiffre exact de la fraude fiscale en France, on peut noter que fin juillet 2012, le sénateur socialiste Yannick Vaugrenard, membre de la commission d'enquête sénatoriale sur l'évasion des capitaux avait évoqué la fourchette de 50 à 60 milliards d'euros chaque année en France. Cela représente « au moins, le montant du remboursement des intérêts de la dette française chaque année » avait-il d'ailleurs commenté.

Or, le déficit budgétaire du pays était en 2012 de 87,2 milliards d'euros. Il est donc clair que le problème de la dette publique n'existerait pour ainsi dire pas, sans la fraude fiscale ! Il y a donc bien là un choix politique du gouvernement, qui préfère imposer l'austérité aux salariés, aux retraités, aux privés d'emplois et au service public, plutôt que de lutter contre la fraude fiscale, qui bénéficie pourtant à la minorité la plus fortunée.

Rappelons que la fraude fiscale s'ajoute à tous les dispositifs légaux (niches fiscales) qui bénéficient surtout aux plus fortunés et leur permettent de réduire leurs impôts en toute légalité. L'augmentation de la dette publique a ainsi été provoquée non pas par une hausse des dépenses publiques (elles sont à peu près stables en pourcentage du PIB) mais par une

accumulation de cadeaux fiscaux (réductions d'impôts), privant l'État de recettes suffisantes. Les recettes de l'État ont ainsi diminué de 6,2 points de PIB entre 2000 et 2010.

La CGT propose en conséquence de :

- Annuler unilatéralement la dette illégitime suite à un audit de l'endettement public.
- Mettre en œuvre une réforme fiscale radicale pour mettre davantage à contribution les ménages les plus aisés et les entreprises. Cela augmentera les recettes de l'État et permettra de financer plus de services publics.
- Augmenter les effectifs dans la fonction publique, notamment pour lutter contre la fraude fiscale.

Par ailleurs, l'exemple de la Grèce prouve que l'austérité est aussi injuste socialement qu'inefficace économiquement : en 2009, c'est une dette représentant 120 % du PIB qui a justifié une cure d'austérité sans précédent. Sauf qu'en 2012, la dette représente 170 % du PIB du fait de la récession !

En Italie, la cure d'austérité infligée par un gouvernement de technocrates, et l'incapacité du gouvernement à apporter des réponses concrètes à la crise, débouchent sur une période d'incertitude politique et une montée du populisme.

Dans la totalité des pays Européens, la crise est utilisée comme une opportunité pour des révisions régressives des droits. Les contrats de travail atypiques se sont multipliés, par l'extension des périodes de recours possibles au CDD et à l'intérim. C'est aussi la révision du droit applicable aux licenciements : assouplissement du licenciement collectif ou seuils abaissés, nouvelles définitions du licenciement collectif, recours massif aux ruptures conventionnelles, réduction du coût des licenciements pour l'employeur.

Du côté des salaires et pensions, ceux-ci peuvent diminuer dans des proportions importantes selon les pays. Par exemple en Roumanie, les pensions et traitements des fonctionnaires ont baissé de 10 à 25%.

Les âges de départ à la retraite sont systématiquement retardés. En ce sens, le rétablissement très partiel du droit à la retraite à 60 ans en France est une exception significative. La CGT y est pour quelque chose.

Toutes ces politiques s'accompagnent de remises en cause des libertés publiques dans plusieurs pays, comme en Hongrie, avec les atteintes à la liberté de la presse et les attaques contre le syndicalisme.

Et justement, que dire du rejet de la loi d'amnistie par la Commission des lois de l'Assemblée nationale, sur demande du gouvernement ?! On s'attendait à ce qu'un gouvernement à majorité socialiste soutienne cette loi d'amnistie à minima. Il n'en est rien ! La loi d'amnistie proposée par les élus du groupe démocrates et républicains s'inspire de la dernière loi d'amnistie de 2002 proposée par Jacques Chirac et votée par la droite. Cette loi n'avait provoqué aucun encouragement à des actes de violence, au contraire elle avait contribué à apaiser le climat social. Le gouvernement et l'Assemblée nationale, en acceptant la criminalisation des salariés et syndicalistes, envoient un message désastreux au monde du

travail. Plutôt que de s'en prendre à eux, ils feraient mieux de contribuer par une politique volontariste à empêcher les licenciements et la violence qui les accompagnent.

Dans de nombreux pays, les peuples se sont levés, pour dire leur refus de modèles qui s'organisent sans eux ou contre eux.

La CGT a partagé, avec la Confédération Européenne des Syndicats (CES) et la Confédération Syndicale Internationale (CSI), sa préoccupation pour faire entendre le mouvement syndical européen et international dans le contexte de la crise. Elle a participé aux mobilisations globales, notamment celles déployées en Europe contre les politiques de rigueur et d'austérité. A cette fin, je vous rappelle la semaine de mobilisation du 7 au 14 juin prochain à l'appel de la CES pour « changer de cap contre les politiques d'austérité ». En France, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, UNSA appellent à participer au rassemblement à Paris le 19 juin, jour de la rencontre de la Secrétaire générale de la CES et des Secrétaires généraux et présidents des organisations françaises avec le Président de la République.

La CGT a œuvré pour sortir le gouvernement Sarkozy, porteur d'une conception rétrograde de la société, entièrement au service de l'argent et de la finance. L'actuel gouvernement est issu des élections de 2012 sur la base de ce rejet. Il peine aujourd'hui à convaincre les salariés sur le bien-fondé de sa politique, et son sens de la justice sociale.

Dans un premier temps, le gouvernement Ayrault a pris certaines mesures positives, avec par exemple l'augmentation de l'allocation de rentrée scolaire, l'abrogation de la circulaire Guéant sur les étudiants étrangers, la création de postes dans l'éducation nationale.

Nous l'observons, les gouvernements Hollande et Sarkozy partagent la même obsession : l'abaissement du coût du travail et la flexibilité, comme réponse aux problèmes économiques des entreprises. Sous la pression des marchés financiers, du patronat et du traité européen, le gouvernement actuel s'inscrit dans une politique de rigueur et d'austérité, qui constitue la toile de fond de toutes les réformes en cours ou annoncées : l'accord sur la « sécurisation de l'emploi », le financement de la protection sociale, les retraites ou l'assurance chômage, la décentralisation.

Il va falloir que le gouvernement soit à l'écoute des salariés et de leurs organisations syndicales. Il va falloir aussi que les salariés interviennent massivement, et dans la durée.

Les journées nationales d'actions interprofessionnelles des 5 mars et 9 avril derniers contre l'ANI du 11 janvier à l'appel de la CGT et de FO avec le soutien de la FSU, Solidaires, et des organisations de jeunesse, a marqué une nouvelle étape sociale. Avec environ 170 manifestations rassemblant plusieurs centaines de milliers de salariés actifs, retraités et privés d'emploi, elles constituent un vrai point d'appui pour la suite.

L'accord interprofessionnel du 11 janvier définit un nouveau modèle économique et social porté par le MEDEF. Selon Louis Gallois, auteur du Rapport sur la compétitivité des entreprises, cet accord sur l'emploi est le plus important depuis 40 ans. Entendez : c'est un accord qui remet en cause 40 ans de droit du travail en France ! Fin du principe de faveur, suprématie de l'accord d'entreprise sur la loi, les conventions collectives, et même sur le contrat de travail, accès au juge prud'homal plus difficile, licenciements facilités, mobilité et baisse de salaire imposées.

On voit bien que ce qui handicape la France, c'est le coût du capital ! Le travail est source de la production des biens et services nécessaires pour répondre aux besoins sociaux et économiques. De l'argent en tant que tel ne crée pas de la valeur ajoutée. Il

en est de même en ce qui concerne les machines, les équipements et les matières premières. Pour être transformé en biens et services utiles, il faut du travail humain. Le travail, à travers l'emploi et le salaire, est aussi source de revenus pour les salariés, donc source de consommation favorable aux entreprises. Celle-ci est indispensable pour soutenir l'activité économique.

Le travail est également la source principale du financement de la Sécurité sociale et de l'Etat. La dévalorisation du travail, la pression permanente sur les salariés et sur l'emploi, les conditions de travail et les salaires, le développement de la précarité et des inégalités, sont à l'origine des cercles vicieux qui ont conduit à la crise économique, financière et sociale qui sévit dans le monde depuis 2008.

La sortie de crise ne peut passer que par la revalorisation du travail. Le développement des emplois qualifiés, stables et bien rémunérés, le respect de la parité femmes-hommes, de bonnes conditions de travail, sont nécessaires pour dynamiser l'activité économique, renflouer les caisses de l'Etat et de la Sécurité sociale.

Revaloriser le travail passe par une première urgence : augmenter les salaires en portant le salaire minimum à 1700 euros, faire progresser les salaires des salariés qualifiés et diplômés, et augmenter les pensions. Pour la fonction publique cela passe également par l'arrêt du gel du point d'indice qui dure depuis 2010. La volonté du gouvernement est de reconduire la mesure en 2014 !

L'avenir des retraites fait une nouvelle fois la Une de l'actualité. Le gouvernement, ainsi qu'il l'avait annoncé lors de la Conférence sociale de juillet dernier, la prochaine ayant lieu à la mi-juin, va dès la fin de ce printemps ouvrir une concertation sur l'avenir des retraites, préalable à une nouvelle réforme. Sans être grands devins, nous serons appelés à nous mobiliser fortement. Le gouvernement va probablement mettre en avant une nouvelle augmentation de la durée exigée pour le taux plein. Il est question d'aller à 45 ans pour la génération 2000 ...

La question de la reconnaissance de la pénibilité du travail et de sa réparation est au cœur des enjeux syndicaux d'aujourd'hui, particulièrement dans notre secteur où la santé des agents est fréquemment dégradée. A ce sujet et suite aux initiatives de la Fédération avec ses syndicats nationaux, notons le courrier du 20 mars dernier signé par D. Batho et C. Duflot concernant l'extension du décret amiante aux fonctionnaires et non-titulaires du MEDDE/METL. Dans le prolongement, nous avons interpellé le Premier ministre le 7 mai dernier avec les Fédération CGT des Transports, de la Construction et des Services publics, concernant l'amiante dans les enrobés bitumineux.

La fonction publique, les services publics, l'action publique

Lors du 50^{ème} congrès confédéral qui s'est tenu du 18 au 22 mars dernier à Toulouse, Thierry Lepaon s'est exprimé sans ambiguïté sur le sujet des services publics et de la fonction publique. Je fais mienne ses propos :

Si la CGT appelle au changement, c'est d'abord parce qu'elle croit résolument à l'action publique. Notre histoire sociale, ou tout au moins ses épisodes les plus progressistes, s'est construite à partir de cette recherche permanente d'identification de l'intérêt général et des moyens de satisfaire les besoins sociaux.

Oui, le Service Public structure le développement économique et social ;
Oui, l'industrie comme la culture doivent faire l'objet d'une véritable ambition publique ;
Oui, les politiques publiques déterminent le mode de développement, et à travers lui la répartition des richesses.

Oui, l'Etat comme les collectivités locales peuvent agir, au niveau national et territorial : administration, services publics, fonction publique, recherche publique sont les outils au service de cette « action publique ». Le statut de la fonction publique permet de sécuriser le cadre d'intervention des agents publics : agir pour le compte de l'Etat, d'une collectivité, ou d'une entreprise publique nécessite une indépendance et une autonomie, et donc un statut !

La Modernisation de l'action publique, la MAP, constitue le nouvel avatar de cette pensée ô combien unique, pouvant se résumer à ce slogan « Faire toujours plus avec toujours moins » !

Aux mêmes motifs, les mêmes punitions : hier la CGT condamnait la Révision générale des politiques publiques, la RGPP, aujourd'hui elle dénonce la MAP !

L'Acte III de la décentralisation est revendiqué par la Ministre, Marylise Lebranchu, comme la première phase de la modernisation de l'action publique. La CGT porte un regard très critique sur le projet de loi.

Sur la forme, car la consultation qui a précédé l'écriture du projet s'est concentrée essentiellement sur le monde des élus, délaissant les acteurs que sont les organisations syndicales.

Sur le fond, car le projet consacre une vision élitiste de l'organisation territoriale : les processus de régionalisation et métropolisation, chacun à leur manière, correspondent à une recherche de spécialisation et mise en concurrence des territoires : la métropolisation concentre les moyens pour l'excellence, la régionalisation pouvant, elle, déboucher sur une démarche régionaliste, c'est-à-dire remettant en cause l'égalité territoriale.

La décentralisation peut être un outil au service de l'intérêt général, mais cela nécessite quatre conditions :

- Qu'elle serve un projet économique et social ambitieux,
- Qu'elle vise et s'appuie sur une conception renforcée de la démocratie,
- Qu'elle assure un développement équilibré des territoires,
- Qu'elle repose sur une réforme des financements associant péréquation, dotations budgétaires de haut niveau, fiscalité, et pôle financier public.

Le projet de loi en cours d'élaboration doit d'abord servir un grand projet de développement économique et social. A défaut, il accrédi terait l'idée que l'Etat ne réfléchit plus l'action publique qu'en termes comptables, sans autre dessein.

Ce n'est pas de moins d'Etat dont nous avons besoin, mais au contraire d'un Etat stratège, avec des moyens d'action. C'est aussi l'avis du Conseil économique, social et environnemental. Je ne développe pas plus car cela fera partie de notre table ronde de jeudi après-midi.

Sur l'ensemble des sujets transverses à la fonction publique de l'Etat, je veux réaffirmer la nécessité de poursuivre notre investissement au sein de l'UGFF-CGT qui est bien la structure, dans la CGT, à même de jouer ce rôle de mise en commun.

Nos ministères, la Fédération

Dans nos champs ministériels, celui de l'écologie, du développement durable, de l'énergie, des transports et de la mer et celui de l'égalité des territoires et du logement, la Fédération a œuvré pour construire la mobilisation des personnels dans l'unité la plus large possible pour l'emploi, les conditions de travail, la défense et la reconquête des missions, pour l'augmentation des salaires.

Les réformes et réorganisations dans nos champs ministériels ont été nombreuses, je vais donc en citer quelques-unes, rassurez-vous de façon rapide, car nous pourrions y revenir dans le débat général :

Concernant la réforme des voies navigables. Le précédent gouvernement a décidé de regrouper l'ensemble des Services de la navigation (environ 4000 agents) avec l'EPIC VNF (environ 400 salariés) au sein d'un seul Établissement public administratif (EPA) qui a été voté par le Parlement le 24 janvier 2012. Cette réforme a mobilisé massivement les personnels, je pense notamment aux actions de grèves de mai et juin 2011 qui ont permis de faire revenir le gouvernement sur son projet initial à savoir non pas un EPIC (droit privé) mais un EPA (droit public) qui a fait l'objet de la signature d'un protocole d'accord le 24 juin 2011 entre le ministère et les syndicats. La Fédération, avec ses syndicats nationaux, a contribué activement tant dans les actions qu'au niveau des discussions au Cabinet et au Parlement. Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'EPA Voies navigables de France (VNF) est créée, nos militants sont fortement sollicités pour mettre en place les différentes instances. La Fédération continue de soutenir les camarades de VNF notamment concernant l'élaboration du Journal CGT « La voix d'O » mais pas uniquement puisque nous sommes intervenus récemment auprès du Directeur Général de VNF et du Cabinet pour revoir l'article 2 de la loi concernant les instances représentatives du personnel.

Concernant le réseau scientifique et technique, les ministères (METL et MEDDE) ont décidé de regrouper à compter du 1^{er} janvier 2014 au sein d'un seul Établissement public administratif dénommé « Centre d'Études et d'Expertise pour les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement » (CEREMA) les 8 Centres d'études techniques de l'Équipement (CETE) et les 3 Services techniques centraux (STC) suivants : le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions (CERTU), le Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA), le Centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF). L'ensemble de ces services regroupe environ 3300 agents. Là aussi, un protocole d'accord a été signé le 12 décembre 2012 entre les ministres et tous les syndicats. La Fédération a participé activement au côté de l'USSER-CGT et des syndicats CGT des STC dans les négociations au Cabinet et lors du débat au Parlement. Les discussions en cours dans le cadre de la phase de préfiguration ne sont pas simples, et des divergences demeurent notamment sur les missions, les postes, les statuts et les rémunérations des agents. Comme pour VNF, la Fédération continuera à apporter tout son soutien aux syndicats.

Concernant les OPA, la Fédération a apporté au SNOA-CGT tout son soutien aux discussions qui ont lieu au Cabinet et à la Fonction publique pour faire évoluer les dossiers y compris sur le blocage des recrutements d'OPA. Notons l'avancée positive sur le décret retraite pour lequel la CGT a été sans contexte le fer de lance. Cependant, la question du devenir des OPA et plus largement des Ouvriers d'Etat est d'une actualité criante : c'est un vrai sujet !

Concernant le réseau routier, notons les actions revendicatives impulsées par le SNPTRI-CGT contre les privatisations et relayées par les Unions fédérales dans les DIR. D'ailleurs en ce

moment même, pendant notre congrès, des actions sont en cours comme par exemple la RN42.

Je veux rappeler qu'un groupe de travail fédéral a été mis en place, animé par Charles Breuil, sur la reconquête des missions au regard des politiques menées en terme d'externalisations, privatisations et des partenariats public/privé (PPP). Là aussi, la Fédération veut être force de propositions revendicatives.

Concernant le devenir des missions ATESAT (aide technique au bénéfice des petites communes) et ADS (droit des sols, permis de construire), la Fédération a été active auprès du Cabinet et de parlementaires, et je tiens à souligner les initiatives entreprises notamment par le SNPTAS-CGT. Sans loi ni décret, la liquidation de ces missions d'aides techniques de l'Etat aux collectivités est programmée par le gouvernement. La ministre C. Duflot doit s'expliquer sur ce qu'elle fait subir aux personnels, avec un «premier train » de plus de 700 suppressions d'emplois en 2013, sur 4500 ETP concernés dans les services du MEDDE/METL par ces deux missions importantes. La Fédération a été à l'initiative de l'intersyndicale CGT-FO-CFDT-UNSA-FSU pour s'opposer aux choix gouvernementaux. L'intersyndicale a interpellé les ministres et le Premier ministre. La ministre Cécile Duflot s'explique dans un courrier qu'elle m'a adressé le 31 mai dernier ou elle assume totalement sa décision.

La Fédération CGT est aux côtés des personnels des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) pour faire valoir leurs droits. Elle alerte avec gravité, sur ce qui se trame, et demande que les collectivités et les agents de l'Etat dans les services ministériels et interministériels, qui se battent pour l'intérêt général, soient respectés ! Ce plan social est inacceptable et concernera 4500 ETP à court terme. Pour la CGT, ce dossier n'est pas clos ! Il faudra que nous décidions ensemble des suites à donner au courrier du 31 mai de Cécile Duflot.

Concernant la sphère « Environnement », le sujet « d'actualité » est le projet de création d'une Agence Française de la biodiversité. La Fédération avec son Union fédérale de l'environnement, s'est exprimée au travers d'un document en janvier dernier et lors de la table ronde Biodiversité de la Conférence environnementale de septembre 2012. Clairement la CGT refuse sous couvert de « mutualisation /optimisation », tout déshabillage ou transfert de toute ou partie des maigres effectifs des services de l'Etat, chargés de la biodiversité (ministère, DREAL, DDT-M, Etablissements publics) alors qu'ils souffrent déjà au quotidien sur le terrain de manque de moyens et de décisions contraires à la biodiversité.

Tout dernièrement il y a eu mi-avril un Appel aux pouvoirs publics, commun à des associations de défense de l'environnement, d'élus territoriaux, et de trois confédérations syndicales CGT, CFDT, CGC. Cet Appel demande des moyens budgétaires et humains nouveaux, condition à la création de l'Agence Française Biodiversité. Il souligne également la nécessité de ne pas affaiblir les services et établissements existants.

Cette présentation, qui n'est pas exhaustive, serait incomplète sans la dimension maritime. Secteur singulier de quelques 3000 ETP, la CGT y est fortement représentée avec des résultats électoraux de plus de 48 % dans les corps de catégorie B & C, et 56 % chez les Inspecteurs des Affaires Maritimes. Notre organisation syndicale est implantée partout : dans les Délégations à la Mer et au Littoral au sein des DDTM, dans les Directions interrégionales de la mer (DIRM), dans les 12 lycées professionnels maritimes, dans les capitaineries, au sein de l'Etablissement National des Invalides de la Marines (sécurité sociale des marins), à l'Ecole Nationale Supérieure Maritime et dans les Aires Marines Protégées.

Nos camarades couvrent tous les champs et tous les métiers de ce secteur du Ministère : personnels embarqués, personnels administratifs, techniques ou scientifiques. Chacun, à son poste, est à la fois le porte-parole et la cheville ouvrière de notre projet syndical.

La Fédération suit et accompagne avec intérêt les travaux et le développement de l'action syndicale dans ce secteur. Je compte poursuivre le travail accompli en ce domaine, tant l'administration de la mer, au-delà d'une analyse simpliste et réductrice qui se bornerait à la seule lecture comptable du champ de syndicalisation, représente une dimension politique et sectorielle de première importance.

La France se classe en deuxième territoire du monde pour sa façade maritime : 50 % de la population vit à moins de 100 Km d'une côte. 72% de nos importations et exportation sont effectuées par voie maritime. Notre ministère à la fois de l'écologie, de l'aménagement du territoire, des transports et de la mer, n'a pas suffisamment pris en compte la dimension maritime, reléguée en secteur sympathique, singulier et marginal. Ce secteur vit sa vie en marge du champ ministériel avec son programme, ses emplois, sa Direction des affaires maritimes sans véritable synergie avec les programmes ministériels. Pour n'en citer que quelques uns, comment accepter que la prévention des risques soit découplée des risques de submersions marines ? comment en matière de Biodiversité pourrions nous laisser de côté la biodiversité marine ? comment la DGITM (Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer) ne traite pas davantage de plateforme multimodales portuaires mariant trafic maritime, transport ferroviaire et voies navigables ? comment ne pas fustiger l'aberration de l'abandon de l'ATESAT et de l'ADS sans souligner les conséquences dramatiques pour les communes littorales et la protection des populations. Les exemples pourraient être déclinés à l'envi. Reste, pour notre organisation syndicale, à s'emparer de ces sujets, et à combattre ce que l'on peut qualifier de tares organisationnelle et institutionnelle. Nous avons le devoir, pour la défense des politiques publiques, des missions et des emplois, de nous emparer de ces sujets pour forger, porter et défendre une autre vision.

Pour ce faire, la Fédération dispose d'une responsabilité toute particulière. Elle consiste, par son organisation et ses outils, à fournir le terreau fertile dans lequel prend racine l'action syndicale. Nous devons passer du bouturage en pots distincts, à la culture en plein champ, en adaptant nos schémas et nos structures à la réalité des missions. Les missions « Mer » sont interconnectées et interdépendantes : formation des marins, sécurité sociale, sécurité des navires et du trafic, signalisation maritime, gestion économique des entreprises, contrôle des pêches, gestion et protection du domaine public maritime et de l'environnement forment un tout. Dès lors, c'est dans ce cadre que la Fédération doit bâtir les structures pour permettre aux camarades d'assembler leurs forces. Les Unions Fédérales sont l'outil indispensable à cet impératif. Elles doivent adapter leur format au terrain, mais j'y reviendrai.

Je proposerai, en lien avec les organisations syndicales concernées, une configuration nouvelle, qui met fin à la séparation artificielle entre les DDTM et les DIRM pour constituer, avec les moyens humains et matériels existants, une organisation adaptée que nous aurons à définir. Mon rôle n'est pas d'en fixer les contours mais de dresser le cap et les objectifs avec l'espoir de susciter l'engouement pour la réalisation de ce projet fédérateur. Parallèlement, nous aurons, au niveau de la Fédération, à faire le bilan du Collectif Mer et à lui donner comme lettre de mission la défense des politiques maritimes dans chaque secteur. Ceci pour passer de la restitution du travail accompli dans la collation de structures isolées à la promotion et au soutien de projets concrets chiffrés, que chacun pourra s'approprier et promouvoir.

Nous sommes fortement présents dans le maritime et comme nous sommes entre nous, je peux le dire sans prétention, nos composantes sont incontournables. A nous de maintenir nos

positions et de les faire fructifier, en soutenant les camarades qui y défendent nos couleurs et nos valeurs. Pour ma part, je tiens à vous affirmer que j'y suis fermement résolu.

Enfin, je veux évoquer l'action européenne du 12 juin prochain à l'appel de l'ETF (Fédération européenne des travailleurs des transports) concernant le projet législatif Ciel Unique 2+. Celle-ci mobilisera les personnels des services de contrôle de la navigation aérienne contre la volonté libérale de la Commission d'intrusion dans les modalités d'organisation statutaires des services, volonté relayée par certains jusqu'à l'intérieur des représentants de la France dans les négociations, mécontents des orientations de coopération entre services publics européens préconisées par le rapport Savary. Au-delà des personnels de la DGAC, ceux de Météo-France, qui sont également concernés, seront également dans l'action. Le Ciel Unique est le nom donné aux règlements européens dont l'objectif initial est d'assurer une continuité de l'espace aérien en Europe.

Je profite de ce moment pour rappeler au congrès que depuis notre 14^{ème} congrès, les camarades de l'USAC-CGT (Aviation civile) et les camarades de la CGT Météo-France se sont affiliés à la Fédération. Bienvenue à eux ! Et, j'allais dire, nous sommes maintenant au complet !

Je voulais insister sur certains dossiers. Je ne les ai pas tous évoqués : le catégoriel notamment, car j'ai voulu m'attacher aux aspects « missions ». Mais le bilan d'activité fédéral soutenue sur tous les fronts, retrace dans le détail l'ensemble des initiatives de la Fédération sur la période 2010-2011-2012. Il fera l'objet d'un débat et d'un vote du congrès mercredi matin.

Je souhaite maintenant mettre l'accent sur des points qui avaient été, et à juste titre, soulignés lors de notre dernier congrès comme « manquants » ou à « développer ».

Sur la formation syndicale, la Fédération a organisé 6 stages, a mis en place un plan de formation et a édité une publication « Flash info formation syndicale ».

Un livret d'accueil a été élaboré. Il fera l'objet d'une présentation cet après-midi par Isabelle. Nous avons répondu à cette légitime attente.

Concernant les retraités, la Fédération a relancé l'activité via un collectif fédéral qui compte aujourd'hui plus d'une quinzaine de membres. Un plan de travail ambitieux a été mis en place.

Jean-Pierre, qui assure l'animation de ce collectif fédéral, fera d'ailleurs un point sur ce sujet mercredi matin. Je vous propose donc que la future direction fédérale crée les conditions pour organiser une conférence nationale à Montreuil afin de réactiver notre Union fédérale des retraités (UFR). Nous reprendrons ainsi toute notre place au sein de l'Union confédérale des retraités (UCR). Là aussi, nous avons répondu à cette exigence.

Sur la communication, qui est un vecteur essentiel aujourd'hui pour diffuser nos productions et revendications, le site internet de la Fédération a été rafraîchi et s'est doté de nouvelles rubriques. Il demeure une référence pour beaucoup, j'en veux pour preuve son taux de consultations, à savoir environ 500 visites par jour.

Toujours sur l'activité fédérale, la Fédération a organisé deux conférences nationales pour les sections et syndicats :

- L'une en mai 2011 sur le thème « Le service public est notre richesse si l'on s'en mêle », avec la participation de plus de 150 camarades. Elle a donné lieu à la publication d'une brochure qui demeure une référence en termes revendicatifs : dans les domaines des droits des personnels, de la gestion des ressources humaines, de l'action sociale, des conditions de travail, dans celui des transports, des infrastructures et leur exploitation, dans celui des politiques maritimes et littorales, dans celui de l'environnement, de l'eau, et de la biodiversité et enfin dans celui du logement.
- L'autre en janvier 2012 sur « les nouvelles règles de représentativité » avec plus de 200 participants.

Enfin, car encore une fois nous aurons un débat sur ce sujet mercredi matin, je veux évoquer la question de la syndicalisation. Pour être honnête, notre implication n'a pas été suffisante au niveau fédéral.

L'actualité ministérielle et gouvernementale nous a fortement sollicités mais cela n'excuse pas tout. C'est pourquoi, je propose que la future direction qui sera élue, fasse de la syndicalisation une priorité. Il faudra définir un véritable plan d'action et la Commission exécutive fédérale devra avoir cette question régulièrement à son ordre du jour. C'est pourquoi je propose qu'un des Secrétaires généraux adjoints en assure l'animation et le suivi. A cet effet, un état des lieux de nos forces, sur la base des élections précédentes, a été établi. Thierry nous fera une présentation pendant le congrès.

Faisons le lien entre la syndicalisation et les élections de décembre 2014 qui détermineront la représentativité dans l'ensemble des fonctions publiques (Etat, Territoriale, Hospitalière) et donc au sein de nos ministères. Inutile de vous rappeler l'importance de cette élection ! Là aussi, je propose la mise en place d'un groupe de travail fédéral qui devra être constitué dès la première Commission exécutive. Nous devons être totalement mobilisés dès la fin 2013.

Je tiens à réaffirmer la place particulière que doit avoir notre OFICT (Organisation fédérale des ingénieurs, cadres et technicien) sur les élections de 2014 et la syndicalisation.

L'importance relative des A et B, parmi les agents de nos ministères, augmente. En 2011, on compte ainsi 16% de A et 40% de B dans les services déconcentrés. Ceci est dû à l'évolution de la technicité du travail, mais aussi au choix des ministères de diminuer les effectifs en catégorie C. Cela ne signifie nullement le progrès social.

La rémunération indiciaire en début de carrière se rapproche du SMIC pour les catégories B. Pour les ingénieurs, les heures supplémentaires gratuites se multiplient. Comment s'investir comme cadre dans un travail valorisant en mettant en œuvre des réformes négatives, en s'évertuant à trouver des pis-aller au manque de moyens ?

Les catégories A et B sont aujourd'hui une composante majeure de tous les rapports de force et bien sûr des résultats des élections de 2014. L'unité des personnels sur les revendications passe par le progrès des convergences entre les catégories, à l'opposé du corporatisme.

La CGT dans nos ministères, dispose d'élus et de militants en catégorie B. En catégorie A, nous sommes certes au seuil d'avoir un élu en CAP chez les Attachés, mais sensiblement en dessous chez les ITPE. Nous avons un élu chez les IPEF et des élus dans des CAP d'ingénieurs (Météo, IGN, DGAC, etc....) et chercheurs.

L'OFICT s'est exprimée sur les rémunérations et la reconnaissance des qualifications. Elle a lancé une campagne sur le temps et les charges de travail que nous présenterons le 14 juin prochain au Directeur de Cabinet de la ministre D. Batho. Enfin, elle a engagé une consultation auprès des techniciens et administratifs B. Tout ceci, contribue au débat revendicatif, et à l'échéance de 2014.

Aujourd'hui, si nous voulons prendre toute la mesure des ambitions de la CGT dans nos ministères, nous devons l'étendre dans toutes les catégories.

La proposition de l'OFICT, de développer un réseau de militants, dit « réseau de référents » de proximité, susceptible de relayer plus efficacement les initiatives fédérales impulsées par l'OFICT est importante : sans oublier l'implication nécessaire des syndicats nationaux, syndicats ou unions fédérales.

La Fédération, notamment avec l'OFICT, n'a jamais perdu de vue la nécessité d'une activité spécifique. Elle mérite d'être développée. Après l'affiliation à l'UGICT des OPA et des PTRI, et celle historique de l'USSER, du PTAS et d'autres syndicats, l'adhésion récente à la Fédération de l'USAC et du SNM, syndicats à forte composante ICT, permettent d'envisager un essor important et nécessaire à notre activité en direction des A et B.

La syndicalisation, le renouvellement générationnel, l'organisation de la présence CGT dans les services, et la convergence sur les revendications, doivent nous servir de fil conducteur.

Nous aurons jeudi après-midi, sur notre organisation et l'outil syndical, un débat et un vote sur la résolution. A mon sens, le statut quo n'est pas tenable, nous devons sereinement travailler sur ses contours y compris pour construire l'outil nécessaire au renforcement de toute la CGT. Je n'anticipe pas, Charles fera le rapport sur cette résolution.

Cependant, et indépendamment des discussions que nous aurons sur l'évolution de l'outil syndical, il est nécessaire de revoir le rôle de nos Unions fédérales (UF) notamment au regard des réorganisations, transferts, créations d'établissements publics, etc... évoqués plus haut. Ces évolutions bouleversent nos organisations fédérales dans les territoires. C'est pourquoi, je propose que, rapidement après le congrès, la nouvelle direction fédérale élue prépare les conditions pour organiser à Montreuil une conférence nationale de nos Unions fédérales. Nous reverrons dans ce contexte nouveau leurs statuts et organisations. Nous définirons également les axes revendicatifs par secteur : DDI, DREAL, DIRM, VNF, etc.

Enfin, nous avons souhaité lors de ce congrès, avoir le temps d'un vrai débat entre nous pour faire le bilan des réformes (Transferts au CG, RGPP, RéATE) et leurs conséquences sur les services et les agents. C'est la table-ronde de cet après-midi. Un autre débat aura lieu sur la reconquête des missions, un bilan de la décentralisation et les perspectives de la nouvelle étape (acte III). Ce sera la table ronde de jeudi après-midi.

Le slogan de notre congrès est « Le service public est notre richesse : complémentarité entre l'Etat et les Collectivités territoriales ». Nous avons ainsi voulu exprimer notre attachement aux personnels et missions transférées. A cet égard, nous devons poursuivre voire renforcer nos relations de travail avec les camarades de la Fédération CGT des services publics. Sur cet

aspect, la question de l'outil syndical n'est pas neutre non plus. Mais au-delà, nous avons voulu affirmer le principe de la continuité entre l'Etat et les Collectivités territoriales.

Pour conclure, je réaffirme la nécessité de poursuivre, voire renforcer notre investissement au sein de l'Union interfédérale des transports-CGT (UIT-CGT), y compris dans ses Comités régionaux. Il faudra également développer notre travail avec nos camarades du SYAC-CGT (CGT-Agriculture) y compris dans la perspective des élections de 2014 et de la syndicalisation. Nous poursuivrons enfin, notre investissement au sein de la Confédération, notamment dans les groupes de travail ou collectifs concernés par notre champ professionnel. Je pense, par exemple, aux Collectifs confédéraux «Développement durable» ou «Pénibilité » ainsi, bien évidemment, qu'au sein de l'UGICT-CGT.

La Fédération, votre Fédération mes camarades, est respectée et consciente de ses responsabilités, et je souhaite avec vous tous poursuivre le travail engagé depuis notre dernier congrès. Je tiens particulièrement à remercier Jean-Marie pour les conditions favorables qui ont été les miennes lors de la prise de sa succession. Je tiens également à remercier Maurice pour son engagement à mes cotés.

Notre Fédération compte plus que jamais dans le paysage de nos ministères. Les agents nous font confiance, les résultats aux élections en sont la preuve.

Faisons grandir ce mouvement, faisons grandir le mouvement social, et préparons ensemble toutes les formes d'action à venir. A cet effet, nous aurons à adopter un appel du congrès vendredi matin.

La qualité du congrès sera d'autant plus efficace, si elle bénéficie de la participation active et constructive de vous toutes et tous.

Alors, dans notre diversité et dans le respect de nos différences réussissons tous ensemble notre 15^{ème} congrès fédéral.

Vive la CGT !

Vive la Fédération !



RESOLUTION ACTUALITE du XVème congrès FNEE

Appel à la mobilisation et à l'action

Les congressistes du XVème congrès de la Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT, réunis au Cap d'Agde du 4 au 7 juin 2013, s'alarment de l'amplification de la crise. Face à celle-ci, les politiques d'austérité, choix du gouvernement et sous influence de l'Union européenne, se traduisent notamment par la réduction des dépenses publiques, des dépenses sociales, par des cadeaux aux entreprises sans aucune contre-partie, par la destruction des acquis des salariés, comme avec la loi dite de « sécurisation de l'emploi », dont la CGT demande le retrait.

La réforme « acte III de la décentralisation » et les premières conséquences de la Modernisation de l'Action Publique (MAP) représentent des enjeux essentiels. Les congressistes s'opposent à ces projets destructeurs, s'ajoutant aux nombreuses réformes de ces dernières années. Dans le contexte de crise actuelle, ces projets ne peuvent qu'accroître les inégalités territoriales et entre les citoyens. Pour la CGT, les priorités sont l'emploi, l'arrêt des suppressions d'emplois, la ré-industrialisation, l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés, l'amélioration des services publics, une véritable transition écologique, une réforme fiscale, une autre répartition des richesses.

La MAP poursuit les effets dévastateurs de la RGPP. Les suppressions d'emplois sont toujours à l'ordre du jour. La disparition de nouvelles missions, et particulièrement l'ADS et l'ATESAT, est programmée par le gouvernement. Les communes, notamment rurales, subissent de plein fouet ces réformes. A ce jour, les agents concernés ne savent toujours pas ce qu'ils deviendraient. La privatisation de nouveaux tronçons routiers est aussi à l'ordre du jour, au détriment des usagers et avec des conséquences importantes pour les agents. La création de parcs dans les DIR, DIRM et directions territoriales de VNF est bien d'actualité.

Les restructurations à VNF, au CEREMA ou à venir - Agence Française de Biodiversité - suscitent beaucoup d'inquiétudes sur le devenir des missions de service public et leur financement. Le transfert des parcs dans les départements n'est toujours pas réglé pour les personnels, les OPA transférés dans les collectivités locales attendent toujours la sortie des décrets intégration et retraite et ceux restant dans les services Etat sont confrontés à une interdiction de recrutement. Dans la filière exploitation dans les Conseils généraux, nous exigeons l'arrêt des recrutements précaires et nous exigeons des recrutements statutaires.

Le pouvoir d'achat des agents continue de baisser. Nous n'acceptons pas le blocage du point d'indice depuis juillet 2010. La smicardisation de la fonction publique s'accroît. Au 1^{er} janvier 2014, 1,2 millions de fonctionnaires vont se retrouver en dessous du SMIC. Nous récusons la smicardisation des catégories C et B et celle rampante des catégories A.

Les propositions catégorielles pour la catégorie C et les 3 premiers niveaux OPA, soi-disant priorité du gouvernement, sont totalement inacceptables. Ces agents méritent mieux que le mépris affiché avec le saupoudrage de 7 points d'indice en plus.

La CGT revendique une véritable prise en considération de ces agents et une réforme digne de ce nom avec notamment 2 niveaux en catégorie C et l'arrêt des recrutements à l'échelle 3.

Toutes ces réformes s'accompagnent d'un management cherchant la productivité à tout prix, l'individualisation des agents, où ceux-ci ne sont plus que des ETP au service d'une politique de régression. Les conséquences en terme de conditions de travail sont dramatiques dans les services, avec un stress important à tous les niveaux de la hiérarchie, une perte de repères entraînant un mal vivre au travail pouvant aller jusqu'au suicide.

Aujourd'hui le gouvernement envisage de franchir de nouvelles étapes. Ainsi le statut général de la fonction publique et les statuts particuliers sont sur la sellette.

Une nouvelle réforme des retraites est annoncée pour l'ensemble des salariés. L'augmentation de la durée de cotisation jusqu'à 44 annuités est avancée. Les régimes spéciaux semblent, à nouveau, particulièrement visés. Pour les pensions des fonctionnaires, l'hypothèse du calcul sur 10 années est avancée. Cela est inacceptable !

Les réformes de ces 20 dernières années ont pour conséquence la baisse des retraites et des pensions.

Les congressistes, avec les documents d'orientation et revendicatif adoptés, appellent tous les agents à l'action dans l'unité la plus large possible.

La situation appelle bien une réaction forte et urgente.

Nous avons besoin d'un grand rapport de forces pour gagner sur nos revendications.

Les élus, les citoyens sont concernés. Nous devons nous adresser à eux, les appeler à peser contre les choix d'austérité, qui enfoncent encore plus notre pays dans la crise.

Des échéances revendicatives importantes sont devant nous.

Utilisons toutes les réunions avec l'administration (CT, CAP, CCP, CHSCT, réunions de l'agenda social,...) pour nous faire entendre.

Dès le 12 juin, les personnels de l'Aviation civile et de Météo France seront dans l'action contre le projet européen « Ciel unique 2 + ».

Des mobilisations se développent, par exemple le 13 juin avec les cheminots, le secteur de l'énergie, à la Poste, le 15 juin pour défendre la santé, ...

Participons à l'action décidée dans le cadre de la CES dès la semaine prochaine et aux rassemblements et actions le 19 juin 2013, veille de la 2^{ème} conférence sociale.

Dès maintenant et pendant tout l'été, tenons des assemblées générales, discutons et mobilisons les agents.

Préparons une rentrée dans l'action et tout particulièrement l'action intersyndicale dans les services de l'ensemble des versants de la fonction publique, Etat et Territoriale, début octobre.

Nous réaffirmons notre opposition à toute réforme dégradant encore plus les régimes de retraite.

Exigeons tous ensemble :

- la revalorisation du SMIC à 1 700 € bruts ;
- la revalorisation du point d'indice et des salaires ;
- le maintien de la retraite par répartition
- la revalorisation des retraites et pensions ;
- une restructuration des grilles fonction publique pour un véritable déroulement de carrière linéaire et une reconnaissance des qualifications ;
- l'amélioration des conditions de travail et de vie ;
- la suppression de la sous fonction publique à Mayotte et prise en compte de l'ancienneté dans le cadre de l'intégration dans les corps communs.

Pour gagner nous devons être forts et nombreux.

Le renforcement de la CGT est une bataille essentielle pour les salariés.

Adhérons et faisons adhérer à la CGT

Le Cap d'Agde 7 juin 2013



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site web: www.equipement.cgt.fr

15^{ème} congrès fédéral

Résolution sur la reconquête des missions de services exercées par des agents à statuts publics, pour les usagers et l'intérêt général

La mainmise des grands groupes financiers sur les services publics

Le service public est une richesse permettant à chaque nation de se développer avec des règles d'accès et d'égalité de traitement pour les citoyens sur leur territoire. Le socle de notre pays s'est construit ainsi avec le Conseil National de la résistance au lendemain de la guerre.

Ce service public, la gestion du bien public, sont depuis longtemps enviés par les grands groupes qui y voient l'opportunité de nouveaux marchés et de profits avec l'argent public...

Ce sont ces mêmes groupes qui oppressent des pays. En interdisant aux Etats d'emprunter auprès des banques centrales, en les obligeant à rembourser des dettes fabriquées et faramineuses aux marchés financiers prêteurs, ils empêchent tout développement, condamnent des populations à rester dans une pauvreté extrême. Par ailleurs, ils n'ont aucun scrupule à piller les richesses naturelles souvent avec l'aide d'hommes d'Etat corrompus avides eux aussi de profits personnels.

L'arme redoutable que constitue la dette due aux marchés financiers a frappé des pays tels que Grèce, Espagne, Italie, Slovaquie.... Vient maintenant le tour de la France !

La même logique s'applique : rembourser une dette devenue insupportable, baisser déficits publics, les ressources et le fonctionnement de l'Etat, réduire les acquis sociaux.

L'objectif est bien la récupération par les grands groupes de la manne financière que représente le patrimoine public fait de biens immobiliers, de services publics, de femmes et d'hommes agents publics.

La boucle est bouclée. Non le capitalisme n'est pas moribond : il oppresse les peuples, dicte ses règles aux Etats et menace la démocratie. A l'exemple du traité de constitution européen, TSCG imposé aux peuples malgré leur avis contraire, voté par le Parlement et appliqué par le gouvernement, ou encore de la volonté de la Commission européenne qui veut imposer sur tous sujets son modèle ultra-libéral pour satisfaire les grands groupes.

La reconquête des missions de service public

Défendre le bien commun est avant tout un combat pour un idéal de société qui place l'être humain avant la finance.

La fédération CGT Equipement Environnement s'engage dans cette résistance et place la reconquête des missions de service public comme un axe revendicatif majeur. Nous exigeons notamment une véritable politique d'entretien et de gestion des patrimoines : environnemental, ferroviaire, routier, fluvial, portuaire, maritime, aéroportuaire et de navigation aérienne, ainsi que l'ensemble des autres réseaux publics.

Cette politique se conçoit à travers de missions exercées par des services et agents publics, sous statuts publics, garanties contre les malversations et conflits d'intérêt.

Les missions exercées par des fonctionnaires ou par des personnels à statut ouvriers ne s'opposent pas ; au contraire, elles sont complémentaires. Les personnels à statut ouvriers constituent un appui logistique aux missions d'entretien et d'exploitation. Est prioritaire la création de parcs dans les DIR, les DIRM ou dans les directions territoriales de VNF.

L'ingénierie publique dite « concurrentielle » a été victime de la RGPP : plus de 3200 emplois ont été supprimés de 2009 à 2012. L'assistance apportée par l'Etat aux petites communes (ATESAT- assistance technique de l'Etat de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) est désormais dans le collimateur. La CGT a révélé que les conventions avec les communes et les intercommunalités ont été réduites de 51% (mai 2012 – mai 2013). La ministre du METL l'assume clairement par un courrier du 31 mai en annonçant la suppression de 4 000 emplois dans les filières ATESAT et ADS (Application du Droit des Sols) d'ici 2015. Il s'agit d'un véritable coup de force contre les personnels des 500 unités territoriales des DDT et contre les élus des territoires ruraux.

La FNEE CGT dénonce, avec beaucoup d'élus, les aspects néfastes pour les missions publiques et les garanties des citoyens, de nombreuses dispositions insérées dans les trois projets de loi de l'Acte III de décentralisation.

La FNEE CGT s'engage dans un plan d'action pour reconquérir les missions de service public dotés d'effectifs suffisants et qualifiés, elle exige :

- L'arrêt de la politique dite de Modernisation de l'Action Publique, qui hiérarchise les ministères et se traduit jusqu'ici par une continuité de baisse des effectifs au MEDDE et au METL
- La levée immédiate du moratoire qui interdit tout recrutement d'ouvriers des parcs et ateliers
- Une véritable politique des missions publiques réalisées en régie, avec des recrutements de fonctionnaires : personnels administratifs, techniques et d'exploitation dans les services, établissements publics du ministère et dans les collectivités territoriales, pour répondre aux besoins de services publics
- Le développement de l'ensemble des missions relatives au développement durable et à la réussite effective de la transition écologique
- L'arrêt du gâchis que représentent : sous-traitance, perte de compétences, privatisations, Partenariats Publics Privés (PPP,) ainsi qu'en général l'externalisation des missions exercées par des agents publics
- La création de Parcs dans les DIR, les DIRM, et directions territoriales de VNF
- Le maintien des missions ATESAT et ADS
- L'arrêt des projets de la privatisation des infrastructures,
- la nationalisation des autoroutes et plus largement la réappropriation publique de la gestion des infrastructures.
- Le retrait du projet « ciel unique 2+ » de la Commission européenne et l'obtention d'objectifs de performances réalistes pour la navigation aérienne.

La FNEE CGT s'engage dans une lutte pour reconquérir les missions de service public ! Elle appelle les personnels à se réunir, débattre et à mener des actions unitaires pour préserver : leurs missions, leurs emplois et leurs statuts !

La FNEE CGT décide de s'adresser aux élus locaux et nationaux ainsi qu'aux populations pour les alerter sur la situation des missions de services publics !

**Motion du 15^{ème} Congrès de la Fédération Nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement réuni au CAP D'AGDE (34) du 3 au 7 juin 2013
sur le devenir de l'Action Sociale Ministérielle**

Les délégués du 15^{ème} Congrès de la Fédération Nationale C.G.T. de l'Équipement et de l'Environnement, réunis au Cap d'Agde du 3 au 7 juin 2013, ont examiné la situation de l'action sociale, à l'égard des agents retraités, des agents actifs du M.E.T.L. et du M.E.D.D.E., en poste dans les services centraux et déconcentrés de ces Ministères, dans les Directions Départementales Interministérielles (D.D.T.(M)), dans les services en Outre Mer, et dans les Etablissements Publics Administratifs (E.P.A.) sous tutelle de nos ministères.

Les nombreuses réformes ministérielles et inter-ministérielles conjuguées aux suppressions massives d'emplois et de missions, au blocage des salaires et des déroulements de carrière, ont aggravé la situation sociale des agents, générant à la fois, une perte de sens au travail, de plus en plus de souffrance au travail et, une dégradation continue de leur pouvoir d'achat.

Dans ce contexte, l'action sociale ministérielle mise en œuvre par le CCAS, les CRCAS et les CLAS, est reconnue pour favoriser le lien et la cohésion sociale au sein des services, la culture commune, afin de prendre en compte la vie professionnelle et personnelle des agents actifs et retraités, ainsi que de leurs familles. Les délégués réaffirment leur attachement aux instances d'action sociale de proximité que sont les CLAS et dénoncent les décisions unilatérales de certains Chefs de services, particulièrement en DDT (M), de réduire les décharges d'activités aux président(e)s de CLAS pour l'exercice de leur mandat.

Il exigent que les Ministres du METL et du MEDDE reçoivent dans les plus brefs délais, une délégation du CCAS et des fédérations syndicales représentatives, suite à la demande d'audience commune formulée depuis plusieurs mois.

Au moment où le gouvernement ouvre l'agenda social avec un volet « action sociale », pour tous les agents des trois versants de la fonction publique, les délégués au Congrès, exigent que les ministres du METL et du MEDDE, prennent leurs responsabilités et passent de la parole aux actes après avoir annoncé à maintes reprises que l'action sociale était une priorité.

Il est nécessaire que cette prise de responsabilité se traduise aussi par l'obtention de garanties auprès des services du Premier Ministre pour pérenniser les CLAS dans les DDT(M), par des engagements Ministériels pour garantir la continuité de l'action sociale de proximité dans les E.P.A.(V.N.F., C.E.R.E.M.A.).

Ils exigent une augmentation significative du budget de l'action sociale afin que celui-ci soit porté à hauteur de 3 % de la masse salariale et des pensions.

Ils réaffirment que la réponse aux besoins sociaux des personnels actifs et retraités et de leurs familles en matière de logement, de restauration, d'aides à la famille et de prestations individuelles et collectives, nécessite des moyens financiers, matériels et humains que la CGT ne laissera pas brader sur l'autel de la modernisation de l'action publique.

L'HUMAIN restera au cœur de nos revendications !



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site web: www.equipement.cgt.fr

15^{ème} congrès Fédéral

Résolution sur l'outil syndical

Au préalable, cette résolution est en application des décisions du 49^{ème} congrès confédéral.

A l'évidence, les différentes réformes engagées depuis 2007 par Sarkozy et Fillon ont eu des conséquences qui interpellent notre organisation.

De même, nous ne pouvons pas ignorer le transfert d'un nombre important de personnel d'exploitation, administratif et OPA (env. 40 000) et de missions vers les collectivités territoriales, suite à la loi du 13 août 2004. De fait, un nombre important d'adhérents et d'agents actuellement syndiqués à la Fédération nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT (FNEE-CGT) ne relèvent pas que de l'Etat mais aussi de la territoriale.

Comment ne pas tenir compte également des redécoupages ministériels successifs. Pour ce qui nous concerne, ce fut la création du ministère de l'écologie en 2007 par le regroupement des ministères de l'Équipement avec celui de l'Environnement et une partie de l'Industrie. Depuis, il y a eu quatre changements de périmètre avec, ou pas, le logement ou l'énergie notamment.

Les mesures RGPP et la Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RÉATE) ont également modifié en profondeur l'organisation de l'Etat au niveau des territoires. Pour le niveau régional, c'est la création des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) par la fusion des DRE, DRIRE et DIREN ainsi que les Directions interrégionales de la mer (DIRM). Pour le niveau interdépartementale, c'est la création des Directions interdépartementales des routes (DIR). Pour le niveau départemental, après la vague de rapprochement des DDE-DDAF, c'est la mise en place de directions départementales interministérielles (DDT-M, DDPP, DDPPCS) sous la tutelle des préfets.

De même, comment ne pas tenir compte des différentes réformes comme les projets de fusions de corps, la fusion ou transfert de services (EPA VNF ; projet CEREMA) qui interpelle nos syndicats.

Enfin, le Gouvernement va déposer au Parlement un projet de loi portant sur la décentralisation (acte III) et la réforme de l'action publique.

Pour la CGT, engager une nouvelle phase de décentralisation dans le cadre de l'austérité budgétaire décidée par le gouvernement fait peser de lourdes menaces sur les finances publiques, la pérennité et la qualité des services publics, de l'emploi public et des conditions de travail et de rémunération des agents. La CGT Fonction publique se prononce à ce stade contre l'engagement d'une nouvelle phase de décentralisation et les transferts de missions qui pourraient en découler.

De fait, notre champ professionnel a profondément changé ces dernières années.

Déjà, dans les territoires et notamment avec les Collectifs CGT fonction publique, des organisations de la Fédération (SNPTRI, SNOA, SNPTAS,....) travaillent avec les camarades de la Fédération CGT des services publics, l'UGFF suite aux transferts et sont confrontées de plein fouet à la question de l'outil syndical.

Il en est de même suite aux « regroupements » au niveau régional (DREAL) et départemental (DDT-M) entre les camarades de l'Équipement-Environnement, de l'Agriculture, de l'Industrie, des préfectures, etc.....

Bref, l'ensemble de ces mesures, que la CGT combat, nous oblige – encore une fois – à nous poser la question de notre outil fédéral pour une efficacité optimale de l'activité syndicale CGT au service des personnels de toutes catégories et de notre conception des missions de service public.

Un des enjeux est sans aucun doute de se doter de structures pérennes, groupant les syndiqués, ne se retrouvant pas en décalage à chaque réforme administrative quelle qu'elle soit et surtout être en phase avec nos revendications. A cet égard, nous ne pouvons ignorer les discussions qui ont lieu actuellement entre l'UGFF-CGT et ses composantes (dont des syndicats de la FNEE-CGT) et la Fédération CGT des services publics notamment sur :

- la question d'un statut unifié dans la fonction publique,
- les compétences partagées entre l'Etat et les Collectivités,
- les enjeux revendicatifs partagés (notamment sur les infrastructures de transports),
- l'évolution de l'outil syndical.

Nous sommes donc tous concernés par ces réflexions et par les indispensables évolutions auxquelles elles doivent aboutir.

Il ne s'agit pas que le 15^{ème} congrès fédéral arrête une décision statutaire mais il doit acter une orientation.

Le groupe de travail Fédéral mis en place suite à notre 14^{ème} congrès a mené une réflexion sur l'évolution de l'outil syndical en concertation permanente avec les orientations des syndicats de la Fédération mais aussi en tenant compte des discussions en cours à l'UGFF et à la Fédération des services publics.

Une organisation syndicale calée systématiquement en fonction des restructurations et de l'évolution des champs ministériels serait une erreur.

Dans un souci de stabilité et d'efficacité, notre outil syndical doit être construit autour de nos missions et de nos revendications.

Il apparaît cependant la nécessité d'une coordination nationale Etat et territoriale pour porter nos revendications auprès des ministères de tutelles, de Matignon, des Conseils supérieurs de l'Etat et de la territoriale ainsi que du Conseil supérieur commun.

Aussi, il est proposé de s'orienter à terme vers la création d'une seule fédération syndiquant sur la base des missions de la fonction publique de l'Etat et des Collectivités territoriales. Cet objectif final, devra se faire en plusieurs étapes.

Les décisions statutaires seront à prendre dans les deux ou trois années à venir, à tous les niveaux pertinents par les syndiqués eux-mêmes et en liaison avec toutes les autres structures concernées de la CGT.

**La commission exécutive fédérale (CEF)
élue par le 15^{ème} congrès de la FNEE-CGT**

NOM Prénom	Organisation
AGOGUE Séverine	PTAS 18
ALLIGNE Didier	SNAPB 17
ARNAUD Marine	ONEMA 94
BAILLE Nicolas	IFSTTAR 77
BARBEAU Christelle	PTAS 40
BARLA Maurice	OPA 18
BERNARD Eric	PTRI 28
BEURTHERET Jean Pierre	PTRI 25 Retraité
BOLIS Norbert	USAC 91
BORDRON Bruno	PTRI 85
BOULENGER Georges	PTRI 62
BOUQUET Fabrice	PTAS 45
BREUIL Charles	OPA 33
BRO Daniel	OPA 06
BROCHARD Gilles	PTAS 14
BRUCKER Fabrice	PTRI 07
CALLAY Gilles	PTRI 59 VN
CANTARUTTI Eric	OPA 32
CARPENTIER Nathalie	PTAS 59 Dreal
COMBROUZE Francis	Administration Centrale 92
COULLIER Dorian	ONEMA 53
DIAZ Jean Yves	PTRI 81
DIDOT Jean Marie	CETE 57 Retraité
EDWELL Michel	Météo France 31
FIOROT Nivano	OPA 39
GARCIA Philippe	CETE Normandie Centre 76
GARING Willy	PTRI 25
GUIHENEUF Yann	PTRI 29
HEGOT Christophe	OPA 75VN
HOREAU Didier	PTAS 53
JAUBERTIE Patrick	IGN 94
JEAN LOUIS Marie Chantal	Administration Centrale 92
JOFFRIN Olivier	USAC 91
LANGLET Michael	CETE Normandie Centre 41
LASSAUZAY Didier	PTAS 51
LE BRIQUER Gérard	Administration Centrale 92
LEPLA Isabelle	PTAS 59 Dir Nord
LOUET François Bernard	OPA 21
MAHUT Christian	PTRI 04
MARSAUD Jean Pierre	OPA 36
MAYER Nicolas	SNPAM 33
MONATE Eric	USAC 95
MONTAROU Arsène	PTRI 72
MOUGEOT Olivier	PTRI 54 VN
PACOT Didier	PTRI 89
PERON Isabelle	Administration Centrale 92
PONCET Laurent	USAC 94
POUILLOUX Eric	PTRI 17
PUJOL Camille	SNPAM 14
RECH Jean Marie	PTRI 60
SILENE Gaetan	PTRI 93

TATOT Fabienne	Administration Centrale 92
THOMAS Marie Hélène	PTRI 42
THOMAS Pierre	IGN 94
TILLIE Raphael	PTRI 36
TRIPODI Thierry	PTRI 06
VAN MARLE Marie Christine	Administration Centrale 92
VANDERRIELE Kaci	PTAS 59 Dreal
VERNON Eric	OPA 17

**La commission financière et de contrôle (CFC)
élue par le 15^{ème} congrès de la FNEE-CGT**

CANY Thomas	USAC 91
COLLIN Eric	PTRI 21
GOUGE Patrick	Administration Centrale 92
HAVEZ Christian	PTRI 48
NANCEY Bruno	OPA 03

**Le Secrétariat fédéral
élu par le 15^{ème} congrès de la FNEE-CGT**

BAILLE Nicolas	Secrétaire Général
RECH Jean Marie	Secrétaire Général adjoint
BARLA Maurice	Secrétaire Général adjoint
BERNARD Eric	Trésorier Général
BOLIS Norbert	Secrétaire national
BREUIL Charles	Secrétaire national
COMBROUZE Francis	Secrétaire national
GARCIA Philippe	Secrétaire national
GARING Willy	Secrétaire national
HOREAU Didier	Secrétaire national
LE BRIQUER Gérard	Secrétaire national
PACOT Didier	Secrétaire à la vie syndicale
PERON Isabelle	Secrétaire à la politique revendicative et formation
SILENE Gaëtan	Secrétaire national
THOMAS Pierre	Secrétaire national



Recrutements des personnels à statuts ouvriers au MEDDE

Le Ministère lève pour 2013 le moratoire interdisant les recrutements

Depuis 2011, aucun recrutement d'OPA n'a pu être effectué en raison d'un moratoire imposé par le ministère du Budget suite à un rapport de la cour des comptes.

Ce rapport conditionnait le recrutement à une révision du décret statutaire des OPA.

Le SNOPA CGT a réussi à faire inscrire cette révision et à la faire classer prioritaire dans l'agenda social du ministère.

Le 23 octobre 2012, la CGT, grâce à la mobilisation des agents, a exigé la levée de cette interdiction auprès de la ministre, interdiction qui pénalise fortement les services et remet en cause les missions.

Delphine BATHO s'est alors engagée à faire une demande de recrutements sur des postes à caractère urgent.

La CGT a continué sans relâche à faire pression auprès du ministère pour obtenir ces recrutements.

Le 22 mai 2013 avec les autres organisations CGT syndiquant des ouvriers d'Etat, nous avons interpellé le ministère de la fonction publique

Le 10 juin 2013, le DRH a annoncé à la délégation fédérale reçue en audience que Matignon a autorisé le recrutement externe de 88 ouvriers d'Etat au sein du MEDDE.

Selon le DRH François CAZOTTES, ces recrutements concernent les DIR, les DIRM, VNF, les DREAL (annonces des crues) mais aussi les personnels à statut ouvriers de la DGAC et météo.

Pour les OPA, en poste à la DGAC, une possibilité leur serait offerte d'opter pour un statut ouvrier de l'aviation civile.

Ces 88 recrutements externes sont certes insuffisants pour faire face à nos missions. En réalité, ce sont plus de 500 OPA supplémentaires qu'il faudrait recruter pour accomplir les missions techniques d'entretien des infrastructures.

La semaine dernière au Cap d'Agde, lors de notre 15^{ème} congrès, nous avons pris la résolution de reconquérir nos missions de service public. Certes, ces 88 recrutements sont symboliques, mais ils concrétisent la première étape d'une lutte menée par la fédération et par le SNOPA CGT.

Nous savons que derrière ces recrutements, l'objectif fixé est la révision du « statut » OPA en sachant que celui est conditionné au régime de retraite.

La réforme des retraites est annoncée avec des menaces pour les fonctionnaires et les régimes publics.

**Il s'agit d'un premier pas positif gagné grâce aux seules
mobilisations de la CGT.**

**Nous continuerons à nous battre pour défendre :
Les missions, les emplois et le statut !**



Pré-CAP des SACDD : l'entourloupe !

Communiqué des élu-es CGT à la CAP

Comme d'habitude l'administration a voulu nous rouler dans la farine !!

La pré-CAP se réunissait les 05 et 06 juin 2013 pour étudier les promotions des SACDD. Les élus ont eu, à l'ouverture de la réunion, la désagréable surprise de découvrir que les taux de promus/promouvables n'étaient toujours pas connus. Si nous acceptions de travailler sur ce principe nous aurions signé un chèque en blanc à la DRH.

Devant notre mécontentement, l'administration nous a annoncé qu'elle avait transmis à la Fonction publique une demande de taux à 18 % pour la classe supérieure et à 15 % pour la classe exceptionnelle, soit 275 promotions pour la classe supérieure et 89 pour la classe exceptionnelle.

Nous ne pouvons accepter ces annonces, sans certitude quant à l'acceptation par la Fonction publique de ces chiffres déjà ridiculement bas ; d'autant que le nombre de promouvables a fortement augmenté suite à la fusion des corps.

De plus, sur les chiffres avancés (275 et 89) la DRH nous demande de valider la répartition suivante :

- classe supérieure : 33 en TRGS (tableau des retraitables au grade supérieur) (12 %), 223 en spécialité administration générale et 19 en spécialité contrôle des transports terrestres,
- classe exceptionnelle : 60 en TRGS (67 %), 26 en spécialité administration générale et 3 en spécialité contrôle des transports terrestres,

Ce procédé est inadmissible !!!

Nos collègues qui prévoient un départ en retraite doivent, bien sûr pouvoir profiter des promotions mais sans pénaliser l'ensemble du corps.

Ce tableau de TRGS faisait partie de la charte de gestion à laquelle la CGT s'est fortement opposée, puisque entre autre, elle dégradait les critères de gestion du corps (gestion de plus en plus au profil).

Ce tableau TRGS, pour être profitable à l'ensemble des agents, devrait apporter un quota supplémentaire de promotions !

Ce qui d'ailleurs a été compris comme tel par la plupart des services.

Devant le tollé général l'administration a dû reculer et reporter l'étude des promotions des 2ème et 3ème grades en septembre, quand nous connaissons les taux promus/promouvables acceptés par la Fonction publique.

Nous avons donc, durant ces 2 jours fait une première étude (avant validation par la CAP) de la liste d'aptitude à SACDD classe normale.

Encore une fois, la CGT déplore que le nombre de postes (60) offerts pour la promotion sociale, soit le même qu'en 2012 alors que le nombre d'agents promouvables a augmenté de 1 300 (15 %).

Plus que jamais, nous serons vigilants quant à la défense de vos droits lors de la CAP des 18 au 20 juin 2013.

Les élu-es à la CAP des SACDD



Argumentaire CGT Fonction publique

L'arnaque du calcul de la pension des fonctionnaires sur une référence de plusieurs années

La commission « Moreau », d'experts devant explorer diverses hypothèses de réforme des retraites, a évoqué devant les directions des confédérations syndicales l'hypothèse d'un calcul des pensions des fonctionnaires sur les 10 dernières années.

Les fonctionnaires retraités ne sont pas des privilégiés

Les gouvernements de droite ont renoncé en 2003 et en 2010 à ne plus calculer la retraite des fonctionnaires sur les 6 derniers mois de carrière. Ils ont considéré que la comparaison avec les retraites du privé ne permettait pas de baisser de façon importante les pensions du public.

Le tableau de comparaison montre que la seule supériorité de la Fonction publique, c'est de moins souffrir de l'inégalité salariale entre femmes et hommes. Notre objectif reste l'égalité complète. Les pensions des fonctionnaires sont comparables avec celles de l'ensemble des retraités.

Pensions moyennes de 2010 et 2011

(détail par catégorie C, B et A pour les nouveaux pensionnés de 2011)

	Retraite moyenne	Femmes	Hommes	La pension des hommes est supérieure de
Tous régimes en 2011	1301 €	1065 €	1579 €	48 %
Fonction publique en 2010 : régime de l'Etat (civils)	1 767 €			
Fonction publique en 2010 : CNRACL, territoriale et hospitalière	1 227 €			
2011 pensions nouvelles de Catégorie C				
Etat (civils)	1039 €	1033 €	1050 €	2%
Territoriale	911 €	823 €	1013 €	23%
Hospitalière	1085 €	1062 €	1154 €	9%
2011 pensions nouvelles de Catégorie B				
Etat(civils)	1403 €	1375 €	1465 €	7%
Territoriale	1364 €	1269 €	1550 €	22%
Hospitalière	1447 €	1427 €	1536 €	8%
2011 pensions nouvelles de Catégorie A				
Etat (civils)	2006 €	1932 €	2124 €	10%
Territoriale	1963 €	1946 €	1963 €	1%
Hospitalière	1873 €	1839 €	1873 €	2%

Les principales différences viennent du fait que :

- dans l'Etat, plus de la moitié des nouveaux retraités sont cadres, les enseignants y étant nombreux.
- La différence de pension entre femmes et hommes est très inférieure à celle du privé. C'est cela qui pour l'essentiel explique que les retraites du public sont pour leur montant moyen supérieures à la moyenne du privé, et non pas une prétendue générosité de leurs régimes de retraite.

La retraite des femmes de catégorie C (employées et ouvrières) est équivalente à la moyenne globale des pensions des femmes, alors que pour les hommes de cette catégorie, elle ne représente que les deux tiers de la pension moyenne masculine.

Un seul objectif : baisser les pensions

Pour un calcul sur l'indice moyen des 10 dernières années, la perte de pension est d'environ 10% pour la catégorie A, d'environ 8% pour la catégorie B, d'environ 6% pour la catégorie C, catégorie dont l'écrasement sur le SMIC de la grille indiciaire est si catastrophique qu'il ne permet pas de descendre plus bas.

Cette perte moyenne s'accroîtrait encore pour les agents bénéficiant de promotions de grade les 10 dernières années de leur carrière, et encore plus s'ils changent de catégorie.

Il est particulièrement incohérent d'envisager de telles mesures, et d'affirmer en même temps une volonté de construire des fins de carrière attractive, offrant de réelles perspectives, aux agents dits "seniors" (plus de 50 ou 55 ans) ; alors que ceux-ci seraient maintenus plus longtemps dans l'emploi, avec l'allongement envisagé de la durée d'assurance requise, et avec la trahison par le gouvernement de la promesse de revenir à l'âge légal de 60 ans.

Il n'est aucunement question de justice entre public et privé dans une telle mesure, mais d'une simple volonté brutale de baisser les pensions.

La CGT Fonction publique présente la perte de pension qui résulterait d'un changement de calcul du traitement pris en compte pour la retraite (pour un agent partant avec une retraite complète à 75%, ayant passé seulement 6 mois dans l'échelon de départ en retraite, et dans son grade depuis 10 ans).

Perte de niveau de pension pour un calcul sur l'indice des dernières années de carrière
(par rapport à un calcul sur l'indice de l'échelon des 6 derniers mois)

Catégorie C : Adjoints administratifs

Grade : Adjoint administratif principal de 1ère classe (E6)			Catégorie C			Calcul pension : nombre d'années			Perte de pension		
Échelon	IM	Salaire brut mensuel	10 ans	5 ans	6 mois	10 ans	5 ans	2 ans			
8ème	430	1 991	1 396	1 442	1 493	-6,5%	-3,4%	-2,4%			
7ème	416	1 926	1 325	1 370	1 445	-8,3%	-5,2%	-4,0%			
Grade : Adjoint administratif principal de 2ème classe (E5)			Catégorie C			Calcul pension : nombre d'années			Perte de pension		
Échelon	IM	Salaire brut mensuel	10 ans	5 ans	6 mois	10 ans	5 ans	2 ans			
11ème	392	1 815	1 280	1 315	1 361	-6,0%	-3,4%	-2,5%			
10ème	379	1 755	1 231	1 259	1 316	-6,5%	-4,4%	-3,4%			
Grade : Adjoint administratif 1ère classe (E4)			Catégorie C			Calcul pension : nombre d'années			Perte de pension		
Échelon	IM	Salaire brut mensuel	10 ans	5 ans	6 mois	10 ans	5 ans	2 ans			
11ème	369	1 709	1 212	1 237	1 281	-5,4%	-3,5%	-2,6%			
10ème	356	1 648	1 176	1 198	1 236	-4,9%	-3,1%	-2,3%			
Grade : Adjoint administratif 2ème classe (E3)			Catégorie C			Calcul pension : nombre d'années			Perte de pension		
Échelon	IM	Salaire brut mensuel	10 ans	5 ans	6 mois	10 ans	5 ans	2 ans			
11ème	355	1 644	1 150	1 176	1 233	-6,7%	-4,6%	-3,6%			
10ème	338	1 565	1 119	1 134	1 174	-4,7%	-3,4%	-2,7%			

Catégorie B : Secrétaires administratifs

Grade : Troisième grade			Calcul pension : nombre d'années			Perte de pension					
Échelon	IM	Salaire brut mensuel	10 ans	5 ans	6 mois	10 ans	5 ans	2 ans			
11ème	562	2 602	1 801	1 861	1 952	-7,7%	-4,6%	-2,9%			
10ème	540	2 500	1 722	1 784	1 875	-8,2%	-4,9%	-2,9%			
Grade : Deuxième grade			Catégorie B			Calcul pension : nombre d'années			Perte de pension		
Échelon	IM	Salaire brut mensuel	10 ans	5 ans	6 mois	10 ans	5 ans	2 ans			
13ème	515	2 385	1 653	1 705	1 788	-7,6%	-4,6%	-3,5%			
12ème	491	2 273	1 568	1 625	1 705	-8,0%	-4,7%	-3,5%			
Grade : Premier grade			Catégorie B			Calcul pension : nombre d'années			Perte de pension		
Échelon	IM	Salaire brut mensuel	10 ans	5 ans	6 mois	10 ans	5 ans	2 ans			
13ème	486	2 250	1 566	1 617	1 688	-7,2%	-4,2%	-3,1%			
12ème	466	2 158	1 481	1 538	1 618	-8,5%	-4,9%	-3,7%			

Catégorie A : Attachés des administrations de l'Etat

Grade : Attaché principal			Calcul pension : nombre d'années			Perte de pension					
Échelon	IM	Salaire brut mensuel	10 ans	5 ans	6 mois	10 ans	5 ans	2 ans			
10ème	783	3 626	2 461	2 562	2 719	-9,5%	-5,8%	-3,5%			
9ème	746	3 454	2 273	2 420	2 591	-12,3%	-6,6%	-4,0%			
Grade : Attaché			Catégorie A			Calcul pension : nombre d'années			Perte de pension		
Échelon	IM	Salaire brut mensuel	10 ans	5 ans	6 mois	10 ans	5 ans	2 ans			
12ème	658	3 047	2 065	2 170	2 285	-9,6%	-5,0%	-3,6%			
11ème	626	2 899	1 917	2 029	2 174	-11,8%	-6,7%	-5,0%			

Chaque régime de retraite a sa logique. Si on utilisait les 6 derniers mois pour calculer les pensions des salariés du privé, les conséquences en seraient catastrophiques pour beaucoup d'entre eux. Les salaires les plus élevés ne sont pas ceux des dernières années pour beaucoup, d'autant plus qu'une forte proportion est en dehors de l'emploi pendant les années qui précèdent la retraite. C'est pourquoi la référence du privé est "les meilleures années" et non "les dernières années". D'ailleurs pour baisser les retraites du privé, la référence est passée des 10 aux 25 meilleures années.

Chaque régime de retraite obéit à une construction différente des rémunérations. Les fonctionnaires ne connaissent pas le sous-emploi et le chômage, ils ont une carrière ascendante, mais ne négocient pas leur rémunération par entreprise ou branche, puisqu'ils suivent une grille indiciaire commune à toute la Fonction publique.

Le calcul sur les 6 derniers mois dans le public est l'équivalent du calcul sur les 10 meilleures années dans le privé.

La justice serait-elle de baisser les retraites des fonctionnaires dans la même proportion qu'ont baissé celles du privé en passant de 10 à 25 ans ?

Pour la CGT, la justice est de revenir aux 10 meilleures années dans le privé.

Le gel du point d'indice a déjà baissé les salaires et les pensions

La politique de décrochage du point d'indice par rapport à l'inflation a déjà fait considérablement baissé le niveau des pensions. La pension est calculée sur la rémunération indiciaire du fonctionnaire, hors primes.

Faire baisser le point d'indice, c'est faire baisser le niveau de la pension au moment du départ en retraite.

Entre le 1er janvier 2000 et mars 2013, le point d'indice a perdu 12,9% par rapport à l'inflation.

Et depuis que s'applique le gel total du point d'indice, qui est désormais une politique commune à la droite et à la gauche, depuis le 1er juillet 2010 jusqu'à mars 2013, c'est 4,9% de perte sur l'inflation que les fonctionnaires ont du subir. Si le gel continuait jusqu'en 2014 compris, ce serait 2 à 3% de pertes supplémentaires.

Envisager encore une baisse supplémentaire, en changeant le mode de calcul et en désindexant la revalorisation des pensions de l'inflation, ce serait s'enfoncer dans une politique d'austérité par une baisse continue du pouvoir d'achat, en particulier des fonctionnaires

La fausse compensation par les primes

En compensation de la modification du traitement de référence, pourrait être intégrée dans le calcul de la retraite une part de primes, de 5 à 10% selon "Le Monde".

C'est à dire que contre une baisse de 6 à 10% au minimum de la pension, par passage de 6 mois à 10 ans, on élèverait le traitement servant de base à la retraite de 5 à 10%. Quel intérêt à une telle opération ?

a) Le taux de 75% est en fait beaucoup plus bas pour les fonctionnaires

Selon une étude de la DGAFP publiée par le Conseil d'Orientation des Retraites en septembre 2012 (<http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-1827.pdf>), le taux de rémunération non indiciaire (primes) dans l'Etat est de 30% en moyenne.

En conséquence, selon une étude du Service des Retraites de l'Etat publiée par le COR en novembre 2012 (<http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-1879.pdf>), le taux de remplacement moyen du traitement d'activité par la pension est de 60%, bien loin des 75% pour une carrière complète. Les trois quarts des fonctionnaires ont un taux de remplacement inférieur à 75%.

Dans les deux autres versants, territoriaux et hospitaliers de la Fonction publique, la même évolution vers une part de plus en plus présente de rémunération hors traitement indiciaire a eu lieu, avec de fortes différences entre employeurs, en particulier pour les petites communes qui servent peu de primes.

Intégrer une part de primes dans le calcul de la retraite est aujourd'hui une nécessité objective. Le fait de ne cotiser que sur une part de la rémunération globale est là aussi une différence avec le privé, clairement au désavantage des fonctionnaires.

L'intégration d'une part des primes dans la grille indiciaire est une hypothèse clairement sur la table à l'occasion de la négociation générale sur la grille de la Fonction publique de l'automne 2013. C'est le choix de la CGT, pour qui les primes représentatives de complément de traitement doivent être intégrées à la grille.

b) Un prélèvement supplémentaire sur les salaires

Autant il est naturel de cotiser plus pour bénéficier de plus de droits, autant la réalité pour les fonctionnaires est de cotiser plus pour avoir moins.

La cotisation retraite du fonctionnaire passera déjà de 2011 à 2020 de 7,85% du traitement brut à 10,80%, pour aucun droit supplémentaire, bien au contraire.

Une intégration des primes dans le calcul de la retraite, à hauteur de 10% par exemple, aurait pour effet d'accroître la cotisation du fonctionnaire d'autant, ce qui ne souffrirait aucune critique avec des droits supplémentaires.

Si par contre, en même temps, le changement de mode de calcul maintient la pension des fonctionnaires strictement au même niveau, l'opération se résume à un nouveau prélèvement de 1% sur le traitement des fonctionnaires, c'est à dire à une nouvelle baisse de salaire.

Présentée selon cette hypothèse, une intégration dans ces conditions (10% contre 6 mois) des primes dans le calcul représenterait un milliard de recettes en plus pour les régimes des fonctionnaires, intégralement pris dans leur poche, pour une dépense supplémentaire zéro pour le niveau des pensions, et pour une cotisation zéro des employeurs publics. En termes familiers, cela s'appelle une arnaque.

c) Sortir de la capitalisation sur les primes

Il existe d'autres solutions, et en premier lieu celle de la sortie de la capitalisation sur les primes, et de la mise en extinction de la retraite additionnelle (ERAFP).

Plutôt que de consacrer chaque année 1,5 milliard d'euros de cotisations de la retraite additionnelle à des placements aléatoires et peu rémunérateurs sur les marchés financiers, il serait plus efficace d'intégrer ces ressources, et les 15 milliards déjà accumulés, au fonctionnement des régimes de fonctionnaires.

Cette solution permettrait à elle seule d'intégrer une part significative des primes, sans coût supplémentaire pour les employeurs publics pendant une dizaine d'années.

Il est hors de question pour la CGT de se placer en situation d'échanger intégration des primes contre abandon des 6 mois.

Cela reviendrait à accepter une nouvelle perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires, alors que des solutions alternatives existent.

Désindexer dans le privé et le public

Les débats autour de la réforme des retraites s'organisent autour de deux conceptions.

Pour la première, le système de retraite a pour premier objectif de garantir un niveau de revenu aux retraités, en rapport avec leur rémunération d'actif. Son évolution doit se construire autour du "taux de remplacement" du revenu d'activité, et du niveau de la pension. C'est la position de la CGT.

Pour la deuxième option, le système de retraite a pour premier objectif la garantie de son équilibre financier. Le niveau de la pension doit pouvoir baisser pour atteindre cet équilibre. Son évolution doit se construire autour d'un objectif pré-établi de niveau de dépenses consacrées aux retraites, et de la recherche d'une méthode pour baisser les pensions.

C'est dans cette deuxième option que se situe la commission "Moreau".

Il est envisagé de rajouter deux mesures :

- La désindexation des pensions de l'inflation, les retraites du public et du privé étant revalorisées du même niveau au 1^{er} avril de chaque année.
- La désindexation de la revalorisation des salaires pris en compte pour le calcul de la retraite, dans le privé mais aussi dans le public, ce qui demande une explication.

Les salaires du privé étant calculés sur les 25 meilleures années, les régimes font une moyenne des salaires, en revalorisant ceux des années précédentes du niveau de l'inflation. Cette revalorisation est inférieure à l'évolution du salaire moyen, ce qui est une des causes principales de la baisse des pensions, à carrière égale, dans le privé.

Si on calcule la pension des fonctionnaires sur les 10 dernières années, il devient possible de leur appliquer la même mesure : revaloriser le montant de leur rémunération de référence, de l'inflation ou moins.

L'idée est d'introduire un pilotage de l'ensemble des régimes de retraite en baissant si nécessaire un seul paramètre, celui de la revalorisation des salaires de référence (les pensions futures) et des pensions en cours.

Le pilotage se ferait par l'intermédiaire du projet de loi de finances sur la sécurité sociale annuel.

La CGT combat une telle orientation, qui suppose que le seul élément qui puisse baisser, c'est le niveau des pensions, et jamais le niveau des recettes.

Un tel mode de pilotage est totalement contraire à celui que propose la CGT, d'une coordination des régimes de retraite se fixant des objectifs communs.

Une pension de fonctionnaire déconnectée du point d'indice

L'ensemble de ces propositions n'est pour l'instant que celles de la commission d'experts, le contenu exact du rapport transmis à la mi-juin étant pour l'instant inconnu.

Mais si le gouvernement prenait cette option, il déconnecterait la pension du fonctionnaire du point d'indice, donc de la rémunération indiciaire. Si pour chacune des dernières années le montant de référence était revalorisé d'un montant différent, c'est le montant et non l'indice, comme aujourd'hui, qui constituerait la base de la pension ("*l'indice de l'échelon des 6 derniers mois*").

La prise en compte des primes pourrait même faire disparaître la référence stricte à la grille, suivant la forme qu'elle prendra. D'ailleurs l'ensemble de la politique salariale des dernières années a consisté à tenter de faire perdre au point d'indice son caractère central dans la rémunération du fonctionnaire. C'est pourquoi la CGT préfère l'intégration des primes dans le traitement indiciaire.

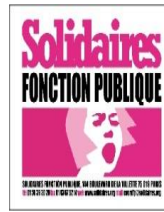
C'est le fondement même de la particularité des régimes de fonctionnaires qui pourrait être remis en cause.

Une fois la retraite des fonctionnaires ainsi banalisée, par la référence aux 10 dernières années et la déconnexion du point d'indice, le chemin vers une fusion des régimes de fonctionnaires avec les autres régimes serait largement ouvert.

Ce qui se joue dans le mode de calcul de la pension des fonctionnaires, d'autant plus si c'est l'hypothèse des 10 dernières années qui était reprise par le gouvernement, serait bien plus large que la baisse immédiate de pension qu'elle entraînerait.

C'est de la remise en cause des régimes de retraite de la Fonction publique, du mode de fixation de la rémunération, et en fin de compte d'une très grave fragilisation du statut des fonctionnaires dont il s'agit.

La CGT prendra les initiatives nécessaires à la mobilisation de l'ensemble des salariés et des fonctionnaires, contre les mauvais coups qui s'annonce, pour des solutions de progrès.



Communiqué

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, CFTC et CFE-CGC de la fonction publique se sont réunies le lundi 3 juin 2013.

Après une année de discussions dans le cadre de l' « agenda social », elles considèrent qu'elles n'ont pas été entendues sur la nécessaire amélioration des rémunérations des agents de la Fonction publique.

Elles sont en complet désaccord avec la volonté gouvernementale de ne pas aborder la question de la valeur du point d'indice avant mi-2014, consacrant ainsi un gel des salaires de 4 années, ce qui est totalement inacceptable !

Elles demandent de rompre avec cette politique de gel sans précédent des salaires dans la Fonction Publique.

Elles sont attachées au dialogue social qui ne peut exister sans prise en compte des revendications.

Elles exigent l'ouverture de réelles négociations sur les rémunérations, par une nécessaire revalorisation de la valeur du point d'indice, un abondement de points d'indice uniforme et significatif, permettant le rattrapage des pertes accumulées.

Elles n'acceptent pas que les agents de la Fonction publique continuent à faire les frais de la crise économique.

En s'inscrivant dans les politiques d'austérité qui visent à réduire toujours plus la dépense publique, la politique gouvernementale hypothèque toute amélioration du fonctionnement de la Fonction publique, mais aussi celles des rémunérations, pourtant indispensables à la relance de l'économie et de l'emploi. La Fonction publique est un acteur économique et constitue une richesse pour le pays.

Alors qu'à la prochaine conférence sociale va s'ouvrir un nouveau débat sur les retraites, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, CFTC et CGC tiennent à réaffirmer leur volonté de préservation du système de retraite par répartition pour tous les salariés. De même, elles rappellent leur attachement au Code des pensions civiles et militaires et elles n'accepteront aucun nouveau recul (maintien du calcul des pensions sur l'indice détenu 6 mois avant le départ, durée de cotisation et report de l'âge de départ...). En outre, il est urgent de corriger les baisses des pensions et les inégalités produites par les précédentes lois.

Enfin, elles soulignent de nouveau la nécessité d'en finir avec les suppressions d'emplois dans de nombreux secteurs de la Fonction publique, conséquences de la RGPP, d'HPST, RCT (1), et dont le projet de loi d'Acte III et la MAP (2) sont aujourd'hui la continuité.

Face à cette situation, les organisations CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, CFTC et CGC décident de

mettre partout en débat, avec les personnels, leur nécessaire intervention pour faire aboutir leurs légitimes revendications.

Dans ce cadre, elles proposent d'ores et déjà la perspective de mobilisation et d'action, au plus tard début octobre.

Elles décident de se revoir le 5 septembre prochain dans les locaux de Solidaires, afin de décider des modalités nécessaires.

Paris, le 7 juin 2013.

-
- (1) RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques - HPST : Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires - RCT : Réforme des Collectivités Territoriales
 - (2) Projet de loi portant sur l'Acte III de la décentralisation - MAP : Modernisation de l'Action Publique

CONFÉRENCE SOCIALE DES 20 ET 21 JUIN 2013



L'URGENCE D'UN CHANGEMENT DE CAP



THIERRY LEPAON
secrétaire général
de la CGT

Voici un an, le président de la République organisait une première conférence sociale, rassemblant les organisations patronales et les confédérations syndicales des salariés. Redynamiser l'industrie, s'attaquer aux inégalités et à la grande misère, faire de l'emploi un objectif essentiel, en particulier pour les jeunes, réduire la précarité, et même partager les richesses : telles étaient les priorités annoncées par l'Élysée et par Matignon. La CGT y a pris pleinement sa place, pour exiger le changement de cap promis. Aujourd'hui, chacune et chacun mesure l'écart entre les engagements d'alors et les actes d'aujourd'hui.

Le Medef poursuit une offensive sans précédent, sur le terrain, dans les entreprises, dans les négociations, mais aussi médiatiquement : en prétendant que rémunérer le travail pénaliserait la compétitivité des entreprises, alors qu'elles souffrent d'un manque d'investissement, d'une trop forte rémunération des actionnaires, et d'une consommation en déclin faute d'emplois et de salaires corrects.

C'est vrai aussi dans toute l'Europe. Leur objectif ? Réduire ce qu'ils appellent le « coût du travail ». Par tous les moyens. Qu'il s'agisse de nos salaires directs ou de nos salaires socialisés, c'est-à-dire du financement de nos systèmes solidaires de protection sociale.

Tous les économistes le reconnaissent, l'austérité empêche la croissance et provoque la récession. Non seulement elle est source de souffrances injustifiées, mais en plus elle est économiquement contre-productive.

Augmenter les salaires, les pensions et les minima sociaux est une nécessité pour relancer l'économie et l'emploi, et pour financer nos retraites et la Sécurité sociale.

C'est possible, à condition de réorienter les richesses créées par le travail vers l'investissement et la réponse aux besoins sociaux. C'est possible, car la part des dividendes versée aux actionnaires n'a cessé d'augmenter depuis trente ans, passant de 5 à 25 %.

Contre l'austérité, un changement de cap est nécessaire et nous le disons avec l'ensemble des syndicats européens.

Mais visiblement, le gouvernement prête davantage l'oreille aux exigences du patronat qu'aux revendications des salariés. C'est pourquoi les salaires et la création d'emplois sont les grands absents du programme de la conférence sociale qui va s'ouvrir les 20 et 21 juin prochains. Il va donc falloir se faire entendre, plus fort, ensemble. Certes, vous le savez, vous pouvez faire confiance à la CGT. Mais cela ne suffit pas. C'est tous ensemble qu'il va falloir nous mobiliser : le changement de cap, c'est maintenant que nous le voulons, c'est maintenant que les salariés, les retraités, les privés d'emploi, l'économie et la société en ont besoin.

La CGT a bien l'intention de faire entendre les exigences des salariés et de faire des propositions concrètes lors de cette seconde conférence sociale. Nous vous les présentons et vous proposons d'en débattre tous ensemble, pour agir tous ensemble.

Le changement de cap, il dépend de nous. Toutes et tous...

EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE 1

DES ACTES POUR L'EMPLOI

Il y a un abîme entre les discours et les actes. L'emploi serait la priorité du gouvernement mais son choix d'austérité et de flexibilité pour les salariés nous enferme dans la récession ! **La CGT exige du concret :**

- ▶ **Augmenter les salaires pour renouer avec la croissance.** Levier de relance de la consommation, les salaires d'aujourd'hui créent les emplois de demain. Nous exigeons qu'un grand chantier sur les salaires soit ouvert pour garantir l'égalité femmes/hommes, le paiement des qualifications et le pouvoir d'achat des salariés.
- ▶ **Des mesures réelles pour l'emploi des jeunes**
 - Transformer les emplois d'avenir et les contrats de génération en emplois stables ;
 - Réglementer les stages en entreprise ;
 - Créer une allocation d'aide à la recherche du premier emploi ;
 - Mettre en place un plan pluriannuel de recrutement dans la fonction publique.

- ▶ **Réorienter les 200 milliards d'aides dont bénéficient les entreprises sans aucune contrepartie vers l'emploi et les investissements** (formation, recherche, investissement productif...)
- ▶ **Agir contre les licenciements**
 - Encadrer et limiter les ruptures conventionnelles et les plans de départs dits volontaires ;
 - Créer un droit de recours suspensif des salariés sur les plans de licenciements ;
 - Interdire les licenciements boursiers.
- ▶ **Protéger les entreprises des difficultés conjoncturelles et de la voracité des actionnaires**
 - Refondre et améliorer le dispositif de chômage partiel ;
 - Créer un droit prioritaire de reprise de site pour les salariés ;
 - Réformer les tribunaux de commerce.

FORMER PLUS : IMPÉRATIF ÉCONOMIQUE ET ENJEU DE SOCIÉTÉ

Face aux enjeux économiques et sociaux, les besoins de formation liés au chômage de masse ne doivent pas masquer les besoins de formation actuels et futurs des salariés en emploi.

De nombreux actifs vont partir en retraite, un salarié sur deux dans certains secteurs professionnels et même 60% des dirigeants de TPE/PME : cela met en danger l'emploi et la survie des entreprises.

À cette transition générationnelle s'ajoutent transitions énergétique et environnementale et mutations technologiques.

Notre pays doit engager le développement de filières industrielles nouvelles pour redonner un avenir à l'industrie française. Cela impose :

- ▶ Des formations initiales anticipant les métiers de demain ;
- ▶ Un effort considérable de formation continue en direction des salariés en activité.

Ces besoins sont aujourd'hui manifestement sous estimés par le gouvernement et niés par le patronat.

Depuis plusieurs années, la CGT, trop souvent seule, souligne l'insuffisance des financements consacrés à la formation professionnelle qui doit permettre :

- D'éradiquer l'illettrisme qui touche 2,5 millions de personnes ;
 - Que chaque personne s'engageant dans la vie active bénéficie au moins une fois d'une formation lui permettant de changer de métier ;
 - Que tous les salariés gagnent au moins un niveau effectif de qualification dans leur carrière (revendication CGT aujourd'hui inscrite dans le Code du Travail) ;
- Un effort considérable de formation doit donc être consenti par la nation.

2 ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS DE NOTRE ÉCONOMIE

La CGT portera cinq priorités pour pérenniser et développer l'industrie et l'emploi et une réforme fiscale de grande ampleur basée sur la justice sociale et l'efficacité économique :

- ▶ L'arrêt des licenciements et de la course au moins-disant social incarnée par les accords de chantage à l'emploi ;
- ▶ Consacrer au moins 3% du PIB à la politique de recherche et d'innovation ;
- ▶ Assurer le financement et réformer la fiscalité. La création de la Banque Publique d'Investissement est issue de la proposition CGT, il faut aller plus loin : le rôle des banques est de participer au financement des activités économiques et industrielles. La mise en place d'un pôle public de financement et d'un livret d'épargne em-

ploi et industrie doit contraindre les banques privées à jouer à nouveau ce rôle de financeur de l'économie ;

- ▶ Une politique énergétique basée sur un pôle public de l'énergie et un mix énergétique, socle du développement industriel et de la transition énergétique ;
- ▶ Des droits d'intervention pour les salariés afin d'imposer d'autres choix : représentation, information, consultation, possibilité de contester les choix de gestion sont autant de domaines où des avancées sont nécessaires. Un droit suspensif du comité d'entreprise, en cas de restructuration, est justifié pour examiner toutes les alternatives. Des formes nouvelles de réappropriation collective et publique pour intervenir dans les choix stratégiques des entreprises sont incontournables.

seront formulées dans chacune des 6 tables rondes de la Conférence

3 CONDITIONS DE TRAVAIL ET SANTÉ AU TRAVAIL

C'est le travail qui crée les richesses. La CGT sera porteuse de revendications novatrices pour répondre aux besoins des salariés. Elle interviendra dans cette conférence sociale pour :

- ▶ Pousser la réflexion sur l'évolution nécessaire du cadre législatif permettant aux salariés et à leurs organisations syndicales d'avoir des droits nouveaux, autorisant à la fois leurs expressions, propositions et interventions, tant sur la finalité du travail que sur l'amélioration de la qualité de la vie au travail. En ce sens, la place et le rôle des CHSCT doivent être renforcés ;
- ▶ Le droit et l'effectivité à un travail digne et reconnu ;
- ▶ Une sécurité sociale professionnelle garantissant une sécurisation des parcours professionnels ;
- ▶ Un nouveau statut du travail salarié fondé sur des droits

individuels et leur transférabilité d'une entreprise à l'autre.

- ▶ Avancer des propositions pour une nouvelle organisation de la gouvernance de la santé au travail, du national jusqu'aux territoires.

Les équipes des institutions de l'État, de la Sécurité sociale et des services de santé doivent déployer, de manière coordonnée, leur activité au service du monde du travail.

Nous ne sortirons pas de la crise sans transformer le travail, ni remettre en question son organisation.

Il ne s'agit pas de créer un couloir humanitaire de la qualité de vie au travail dans la guerre économique. En revanche, les prises de décisions, dans les entreprises privées et publiques, doivent se faire à partir du travail de celles et ceux qui créent la richesse par leur activité professionnelle.

PROTECTION SOCIALE ET RETRAITE 4

Pour conforter notre système de retraite par répartition, solidaire et à prestation définie, **la CGT propose :**

- ▶ **Une amélioration des droits à la retraite par**
 - Le retour de l'ouverture du droit au départ à 60 ans pour tous les salariés ;
 - Un taux de remplacement du salaire par la retraite de 75% minimum pour une carrière complète et au Smic au minimum ;
 - Un départ anticipé avant 60 ans pour les salariés ayant effectué des travaux pénibles.
- ▶ **Une maison commune des régimes de retraite pour coordonner et solidariser les régimes sur la base**
 - D'un socle commun de droits et de garanties de haut niveau, tout en tenant compte des particularités attachées à chaque régime ;
 - D'une harmonisation par le haut des droits solidaires (droits familiaux, minima de retraite, handicap...);

- D'un traitement de la question des polypensionnés qui concerne un tiers des assurés ;
- D'une solidarité entre les régimes par des mécanismes de compensation.

- ▶ **Une réforme de fond du financement de la protection sociale par**

- Une modulation des cotisations des entreprises, favorisant les créations d'emplois, les augmentations de salaires et le développement des qualifications ;
- La suppression des exonérations de cotisations sociales.
- L'élargissement de l'assiette des cotisations à l'épargne salariale (intéressement, participation...) et aux primes des fonctionnaires ;
- La mise à contribution des revenus financiers des entreprises.

5 SERVICES PUBLICS ET MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

La politique des précédents gouvernements visait avant tout à réduire les dépenses publiques. Les effets ont été dévastateurs en termes d'emploi public, de conditions de travail et de rémunération des agents et de réponse aux besoins des populations. À ce stade, le gouvernement actuel a choisi de s'inscrire cette logique inacceptable.

Les services publics sont un vecteur fondamental d'égalité et de cohésion sociale entre les citoyens. Ils sont un moteur de l'économie, de la production de richesses et de l'aménagement solidaire du territoire.

Les déréglementations préconisées par la Commission européenne ont pour objectif une libéralisation débridée des activités économiques notamment dans le domaine des services.

La CGT considère en revanche que :

- ▶ L'urgence est de stopper le démantèlement et le désengagement de l'État ;
- ▶ L'avenir d'un service public, moderne, innovant et accessible doit être garanti ;
- ▶ Un autre financement est nécessaire qui passe par une rupture avec les politiques d'austérité et une réforme fiscale ambitieuse et courageuse ;
- ▶ L'intervention publique doit davantage protéger les citoyens, les usagers et les consommateurs ;
- ▶ Les missions de service public ne peuvent pas être réduites à de simples services rendus au public ;
- ▶ Les privatisations, les partenariats public/privé doivent cesser ;
- ▶ L'emploi qualifié et stable avec des garanties de haut niveau et une reconnaissance salariale sont les garants d'une action impartiale des agents pour répondre aux besoins.

La compétitivité ne réside ni dans la concurrence ni dans la diminution de la rémunération du travail. Il est illusoire de croire que la concurrence va renforcer la complémentarité des économies. L'alignement vers le bas des prix de production renforce le phénomène de concentration et de spécialisation.

Pour le Medef, les salariés seraient responsables de la situation à cause des salaires trop élevés. Rien n'est pourtant plus faux. La valeur de l'indice qui combine coût de l'heure travaillée et productivité du travail se situe dans une fourchette très étroite dans les pays développés. **Ce ne sont donc pas les salaires qui expliquent les pertes de marchés.** Les difficultés de nos économies trouvent leur source dans les politiques d'austérité bud-

gétaire, de sous-emploi et de stagnation des salaires, menées depuis plus de vingt ans.

Le Medef propose d'abaisser le niveau des salaires alors qu'il faudrait accroître la qualité, investir dans la production, l'innovation et la recherche.

Des ruptures sont nécessaires en Europe, pour mettre fin à la division et à la mise en concurrence des salariés, des populations et des territoires. Il faut mettre un terme aux politiques d'austérité et réorienter un certain nombre de politiques afin de construire un nouveau modèle de croissance centré sur le développement industriel, l'emploi, le pouvoir d'achat, la protection sociale et les services publics.

La cohésion de l'Europe réside bien dans le progrès social et non dans le dumping généralisé.

DES DROITS POUR LES SALARIÉS !

Toutes les périodes de progrès ont été marquées par une avancée des droits pour les salariés.

Quelle que soit la taille de son entreprise, le salarié doit pouvoir, avec ses collègues, faire entendre à son employeur toutes ses revendications. Il faut donc un cadre reconnu auquel l'employeur ne peut pas se soustraire.

La CGT propose :

- ▶ De rendre effectif pour toutes et tous le droit à la négociation collective. Des millions de salariés, en particulier dans les petites entreprises, dans les TPE, les PME, n'ont pas accès à ce droit qui s'exerce dans l'entreprise, la branche professionnelle, au plan national.

Cependant, pour que ce droit soit utile aux salariés, il est nécessaire qu'il s'exerce dans le cadre d'accords majoritaires et qu'il apporte toujours un plus aux salariés par rapport au droit commun. C'est le principe de faveur ;

- ▶ Des droits d'intervention pour les salariés et la liberté d'intervenir et de s'exprimer sur tout ce qui concerne la vie au travail, l'activité professionnelle, l'organisation du travail et les choix stratégiques de l'entreprise. Les communautés de travail des salariés employés par plusieurs entreprises doivent être prises en compte par l'intermédiaire de comités inter-entreprises,

d'hygiène et de sécurité de site. À tous les niveaux, il ne s'agit pas seulement d'écouter les avis émis par les représentants salariés, mais aussi de les prendre en compte ;

- ▶ De garantir le droit et les libertés syndicales dans l'entreprise afin de lutter contre les discriminations et la répression, d'empêcher la criminalisation de l'action collective ;
- ▶ Des droits interprofessionnels pour permettre l'intervention des salariés dans les territoires sur les enjeux qui leur sont communs et qui dépassent le seul cadre de l'entreprise (accès au transport, au logement, etc).

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort.

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Âge : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr - **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr**